

Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé  
et de la Protection Sociale



المملكة المغربية  
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية  
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

# COOPERATION INTERNATIONALE EN SANTE 2020

Avec l'appui de



Organisation  
Mondiale de la Santé



وزارة الصحة والحماية الاجتماعية  
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé  
et de la Protection sociale



المملكة المغربية  
+ⵍⵎⵎⵔⵉⵏ | ⵎⵏⵙⵓⵙⵓⵏ  
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية  
+ⵍⵎⵎⵔⵉⵏ | +ⵏⵙⵓⵙⵓⵏ ⵏ ⵙⵓⵙⵓⵏ ⵏ ⵎⵏⵙⵓⵙⵓⵏ

# COOPERATION INTERNATIONALE EN SANTE 2020





Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste

# SOMMAIRE

- 07 | Préface
- 08 | Liste des acronymes
- 09 | Liste des figures
- 10 | Liste des tableaux
- 11 | Remerciements
- 13 | Introduction

**15** | **Faits marquants de la riposte nationale à la pandémie liée à la Covid -19**

**17** | 1. Mesures générales prises au niveau national

**19** | 2. Mesures sanitaires - Du début de la crise, aux préparatifs de la mise en place de la stratégie nationale de vaccination

**23** | **Réorientation de l'appui des Partenaires internationaux vers la mise en œuvre du plan national de prévention et de riposte à la pandémie de COVID-19**

**25** | 1. Principales réunions institutionnelles et résolutions adoptées en 2020 en rapport avec la pandémie

**26** | 2. Types d'appui des Partenaires internationaux à la mise en œuvre du plan national de riposte à la pandémie de COVID-19

### III

37

**Appui de la coopération internationale à la résilience du système de santé y inclut la continuité des Services Essentiels de Santé durant la pandémie**

- 39 | 1. Organisation et développement de l'offre de soins en vue d'améliorer l'accès aux services de santé
- 42 | 2. Amélioration de la santé de la population, y inclut la population vulnérable, durant tout le cycle de la vie
- 51 | 3. Renforcement de la gouvernance  
Synthèse de l'appui des PTF

### IV

59

**Renforcement de la coopération Sud-Sud**

- 60 | 1. Promotion de la solidarité autour de la pandémie
- 61 | 2. Consolidation des acquis et diversification de l'éventail des Pays Partenaires
- 64 | Conclusion





## PREFACE



**Khalid AÏT TALEB**

Ministre de la Santé et de  
la Protection Sociale

La crise sanitaire inédite, engendrée par la pandémie du Covid-19 a particulièrement marqué l'année 2020 de manière indifférenciée aussi bien dans les pays développés que dans les pays émergents et en développement. Cette crise a conduit les pays à repositionner la santé en tête de leurs préoccupations.

Au Maroc, l'approche adoptée, grâce à la clairvoyance et au leadership de Sa Majesté le Roi, que Dieu l'Assiste, s'est distinguée par une gestion proactive, cohérente et globale de la crise, harmonisant habilement la nécessité du respect des restrictions sanitaires aux chocs économiques et sociaux auxquels le pays s'est trouvé confronté.

Cette crise sanitaire, a également créé de multiples opportunités notamment en matière de renforcement du multilatéralisme, de la solidarité, de la coopération et de l'entraide mutuelles ainsi que de l'extrême pertinence de l'action collective globale.

En effet, l'émergence de cette crise sanitaire a incité, à travers l'adoption de solutions innovantes, à réorienter la coopération internationale vers le développement du transfert de technologies, de l'expertise et du savoir-faire. C'est ainsi que le Royaume du Maroc a renforcé sa coopération en santé en interpellant tous ses partenaires internationaux, bilatéraux et multilatéraux à agir ensemble contre cette crise. Le Maroc, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, que Dieu l'Assiste, a également veillé à assurer une solidarité active et concrète avec les pays du Sud.

En parallèle, à un moment où tous les pays étaient en compétition pour se doter en médicaments, dispositifs médicaux et autres équipements nécessaires, l'action diplomatique à travers la coopération multilatérale et le dialogue bilatéral avec les autres pays a permis grâce à l'excellence des relations entre le Maroc et ses Partenaires, de faciliter l'accessibilité constante de ces produits.

Par ailleurs, le Ministère de la Santé du fait de ses performances et de la crédibilité acquises au fil des ans auprès de ses Partenaires internationaux multilatéraux, a pu contribuer à une mobilisation exceptionnelle d'appuis budgétaires visant à fournir un soutien urgent et consistant au Royaume du Maroc pour sa lutte contre la pandémie de la COVID-19.

Ainsi, en vue de capitaliser les principales avancées de la dynamique de la coopération internationale en santé, le Ministère de la Santé, a élaboré, à l'instar des années précédentes, le présent document de l'année 2020, qui permet d'apprécier les avancées en matière de renforcement de la coopération internationale en santé en mettant en exergue l'accompagnement des partenaires internationaux à la lutte contre la pandémie de la COVID, au maintien des services essentiels ainsi qu'au partage de bonnes pratiques avec les pays du Sud.

Ministre de la Santé  
et de la Protection Sociale

Khalid AIT TALEB



## LISTE DES ACRONYMES

<b>AECID</b>	: Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement
<b>AFD</b>	: Agence Française de Développement
<b>AIEA</b>	: Agence Internationale de l’Energie Atomique
<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>BEI</b>	: Banque Européenne d’Investissement
<b>BM</b>	: Banque Mondiale
<b>BID</b>	: Banque Islamique de Développement
<b>CDC</b>	: Centers for Disease Control and Prevention
<b>CHU</b>	: Centre Hospitalier Universitaire
<b>CHUIS</b>	: Centre Hospitalier Universitaire Ibn Sina
<b>CMAS</b>	: Conseil des Ministres Arabes de la Santé
<b>CSU</b>	: Couverture Sanitaire Universelle
<b>EMC</b>	: Equipes Médicales Chinoises
<b>ESSP</b>	: Etablissements de Soins de Santé Primaires
<b>FADES</b>	: Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social
<b>FAO</b>	: Organisation des Nations unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
<b>FM</b>	: Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
<b>IRA</b>	: Infections Respiratoires Aigües
<b>JICA</b>	: Agence de Coopération Internationale du Japon
<b>KFW</b>	: Institution de financement allemande
<b>MS</b>	: Ministère de la Santé
<b>MT</b>	: Maladies Transmissibles
<b>MNT</b>	: Maladies Non Transmissibles
<b>NTIC</b>	: Nouvelles Technologies de l’Information et de la Communication
<b>OCI</b>	: Organisation de la Coopération Islamique
<b>ODD</b>	: Objectifs de Développement Durable
<b>OIAC</b>	: Organisation pour l’Interdiction des Armes Chimiques
<b>OIM</b>	: Organisation Internationale pour les Migrations
<b>OMS</b>	: Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONU</b>	: Organisation des Nations Unies
<b>PASS III</b>	: Programme d’Appui au Système de Santé phase III
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>RSI</b>	: Règlement Sanitaire International
<b>SSP</b>	: Soins de Santé Primaires
<b>SSR</b>	: Santé Sexuelle et Reproductive
<b>UA</b>	: Union Africaine
<b>UE</b>	: Union Européenne
<b>UNFPA</b>	: Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>UNICEF</b>	: Fonds des Nations Unies pour l’Enfance
<b>USAID</b>	: Agence des Etats-Unis pour le développement internationale

## LISTE DES FIGURES

- Figure N°1** : Plan National de veille et de riposte à la COVID-19
- Figure N°2** : Principales réunions institutionnelles et résolutions
- Figure N°3** : Appui au renforcement de l'offre de soins et du réseau des laboratoires nationaux
- Figure N°4** : Répartition des fonds mobilisés par partenaires (Mdhs) pour la Santé maternelle, néonatale, infantile, des adolescents et des jeunes
- Figure N°5** : Répartition des fonds mobilisés par partenaires (Mdhs) pour la promotion de la santé des populations à besoins spécifiques
- Figure N°6** : Répartition des fonds mobilisés par partenaires (Mdhs) pour la lutte contre les Maladies Non Transmissibles y compris le cancer et la promotion de la santé mentale
- Figure N°7** : Répartition des fonds mobilisés par partenaires (Mdhs) pour la lutte contre les Maladies Transmissibles
- Figure N°8** : Répartition des fonds mobilisés par axe (Mdhs) pour l'amélioration de la santé de la population, y inclut la population vulnérable, durant tout le cycle de la vie
- Figure N°9** : Répartition des fonds mobilisés par partenaires (Mdhs) pour l'amélioration de la santé de la population, y inclut la population vulnérable, durant tout le cycle de la vie
- Figure N°10** : Synthèse de l'Appui direct des PTF par axe (Mdhs)

## LISTE DES TABLEAUX

- Tableau N°1 :** Appui direct par partenaires à la lutte contre la pandémie de la Covid-19 (Mdhs)
- Tableau N°2 :** Type de dons en nature par partenaire en matière de renforcement de l'offre de soins et du réseau des laboratoires nationaux
- Tableau N°3 :** Principales actions en matière de renforcement de l'offre de soins et du réseau des laboratoires nationaux
- Tableau N°4 :** Appui budgétaire des partenaires pour la réponse d'urgence à la COVID-19
- Tableau N°5 :** Organisation et développement de l'offre de soins en vue d'améliorer l'accès au service de santé : Répartition de la contribution financière de chaque partenaire par axe
- Tableau N°6 :** Amélioration de la santé de la population, y inclut la population vulnérable, durant tout le cycle de la vie: Répartition de la contribution financière de chaque partenaire par axe
- Tableau N°7 :** Renforcement de la gouvernance : Répartition de la contribution financière de chaque partenaire par axe
- Tableau N°8 :** Synthèse de l'appui direct des PTF : Répartition des fonds mobilisés par partenaire (Mdhs)
- Tableau N°9 :** Synthèse de l'appui budgétaire

## Remerciements

Ce rapport synthétise les actions réalisées par le Ministère de la Santé pendant l'année 2020 en collaboration avec ses Partenaires internationaux. Il a été élaboré sous la Direction de Monsieur Abdelouahab BELMADANI, Directeur de la Planification et des Ressources Financières.

### **Le comité de rédaction est composé de :**

- Madame Sanâa CHERQAOUI, Chef de la Division de la Coopération, relevant de la Direction de la Planification et des Ressources Financières ;
- Madame le Dr. Lalla Aïcha LAMRANI, Chef du Service de la Coopération Bilatérale et Régionale à la Division de la Coopération ;
- Madame Chaimae EL BAKKALI, Chef du Service des Organisations Internationales Intergouvernementales à la Division de la Coopération ;
- Madame Soumia KAJJOUT, Cadre au Service de la Coopération Bilatérale et Régionale à la Division de la Coopération.

### **Le comité de lecture est composé de :**

- Monsieur Abdelouahab BELMADANI, Directeur de la Planification et des Ressources Financières ;
- Monsieur le Dr. Hafid HACHRI, Chargé du Système et des Programmes de Santé au Bureau de l'OMS au Maroc ;
- Monsieur Abdelilah EL MARNISSI : Chef de la Division de la Planification et des Etudes, relevant de la Direction de la Planification et des Ressources Financières.

Le comité de rédaction tient à exprimer ses vifs remerciements aux membres du comité de lecture pour leur expertise, leur disponibilité ainsi qu'à leur soutien pour la finalisation de ce rapport.

La Direction et les comités sus cités remercient vivement tous les cadres de la Division de la Coopération pour leur contribution dans l'élaboration du présent rapport.

Les remerciements s'adressent également à toutes les Directions Centrales et Régionales, aux Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) ainsi qu'à l'ensemble des partenaires internationaux qui ont contribué à l'élaboration de ce document.

Nos remerciements vont également à toute l'équipe du Bureau Pays de l'OMS pour leur appui constant et régulier.



## INTRODUCTION

L'année 2020 restera gravée à jamais dans les esprits de tous, du fait de la pandémie de la Covid-19, un des plus grands défis auquel a été confronté le monde depuis la Seconde Guerre Mondiale, appelant tous les Gouvernements à accorder la priorité aux mesures qui pourraient en limiter sa propagation et atténuer ses conséquences.

Cette crise sanitaire a créé des chamboulements majeurs responsables de crises sociales, économiques et politiques, nécessitant pour se résorber des réponses à grande échelle, collectives et solidaires. C'est dans cet esprit que le Royaume du Maroc, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, que Dieu l'Assiste, a priorisé la sécurité sanitaire de la population et du pays en s'attachant à empêcher la propagation de la pandémie de Covid-19 et en prenant des initiatives proactives et des mesures en vue d'en réduire l'impact.

En effet, dès le début de cette crise sanitaire, à travers une action diplomatique renforcée et grâce à l'excellence des relations entre le Maroc et ses Partenaires bilatéraux, le Maroc a pu sécuriser l'acquisition des équipements biomédicaux et de laboratoires ainsi que les tests et réactifs nécessaires au dépistage et à la lutte contre la pandémie de la Covid 19 et en assurer leur acheminement au Royaume.

Ces efforts au niveau national ont porté également sur la réorientation de la mobilisation des partenaires vers l'appui à la gestion de la crise, ainsi que le partage du savoir-faire et de l'expertise pour le développement de solutions novatrices et de nouvelles technologies en faveur de la résilience du système national de santé.

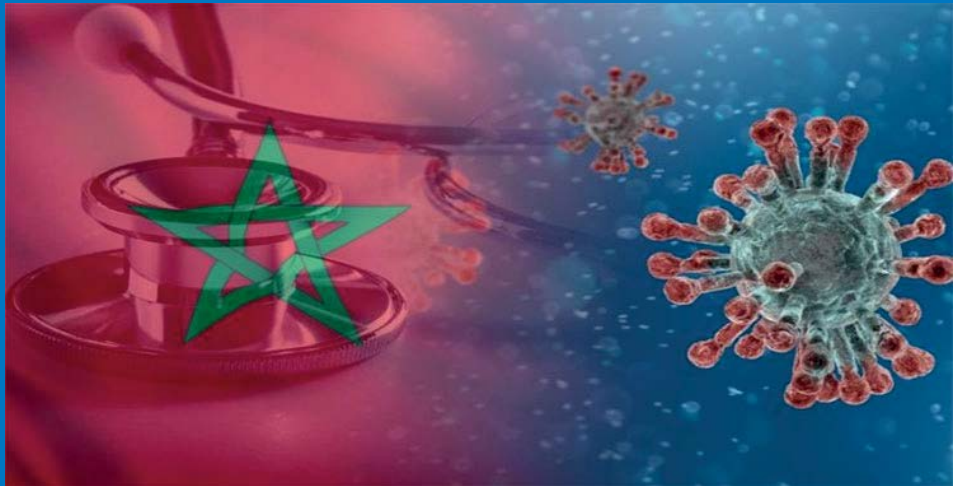
Par ailleurs, plusieurs appuis budgétaires sous forme de dons et de prêts auprès de différents partenaires multilatéraux ont pu être mobilisés en vue de soutenir le financement des activités sanitaires dans le contexte de la crise de la COVID-19, en contribuant à rendre le secteur de la santé plus résilient face aux urgences de santé publique.

C'est ainsi que ce présent rapport sur la coopération internationale en santé, qui en est à sa 10ème édition, diffère des précédents, du fait de l'émergence fortuite de la crise de la Covid-19. Sans être exhaustif, il se veut un document de synthèse qui va dans une première partie, donner un aperçu sur les faits marquants de la riposte à la Covid-19, en présentant l'approche globale et multidimensionnelle, adoptée sous la Supervision Directe du Souverain, et devenue opérationnelle dès l'annonce début mars 2020 du premier cas de contamination au coronavirus au Maroc, tout en soulignant les défis rencontrés et les opportunités offertes. Ce volet permettra également d'apprécier l'accompagnement des partenaires internationaux à la lutte contre cette pandémie.

D'autre part, le document décrit, comment la gestion de la crise au niveau national, a veillé à ne pas oublier les autres priorités de santé publique et à maintenir la continuité des services essentiels de santé, notamment à travers des actions en faveur du renforcement de l'offre de soins, l'amélioration de la santé de la population, y compris celle vulnérable, tout au long du cycle de la vie, ainsi qu'à l'amélioration de la gouvernance du système de santé. Une synthèse de cette partie mettra en exergue la diversité des acteurs impliqués, des actions entreprises ainsi que des ressources mobilisées.

Enfin, la dernière partie de ce document met l'accent sur comment l'action nationale, basée sur l'anticipation, la prévention et l'approche holistique, a également ciblé la solidarité envers les pays africains et le partage d'expériences et d'expertises entre ces pays, conformément aux engagements pris par notre Pays dans ce sens.







**FAITS MARQUANTS  
DE LA RIPOSTE  
NATIONALE À LA  
PANDÉMIE DE  
COVID-19**

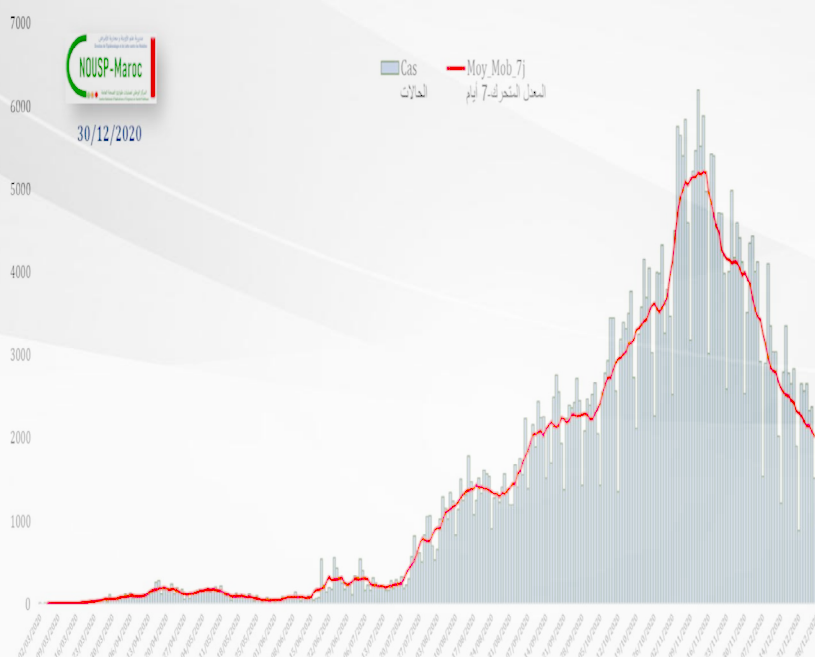
---

# I. FAITS MARQUANTS DE LA RIPOSTE NATIONALE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

« C'est pour Moi un sujet particulier de fierté de constater comment l'ensemble des Marocains et les forces vives de la Nation ont traversé cette conjoncture en manifestant un tel niveau de prise de conscience, de discipline et de réactivité positive, chacun remplissant avec sérieux et responsabilité le rôle qui lui incombe. »

Extrait de Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à la Nation à l'occasion de la Fête du Trône 29 Juillet 2020

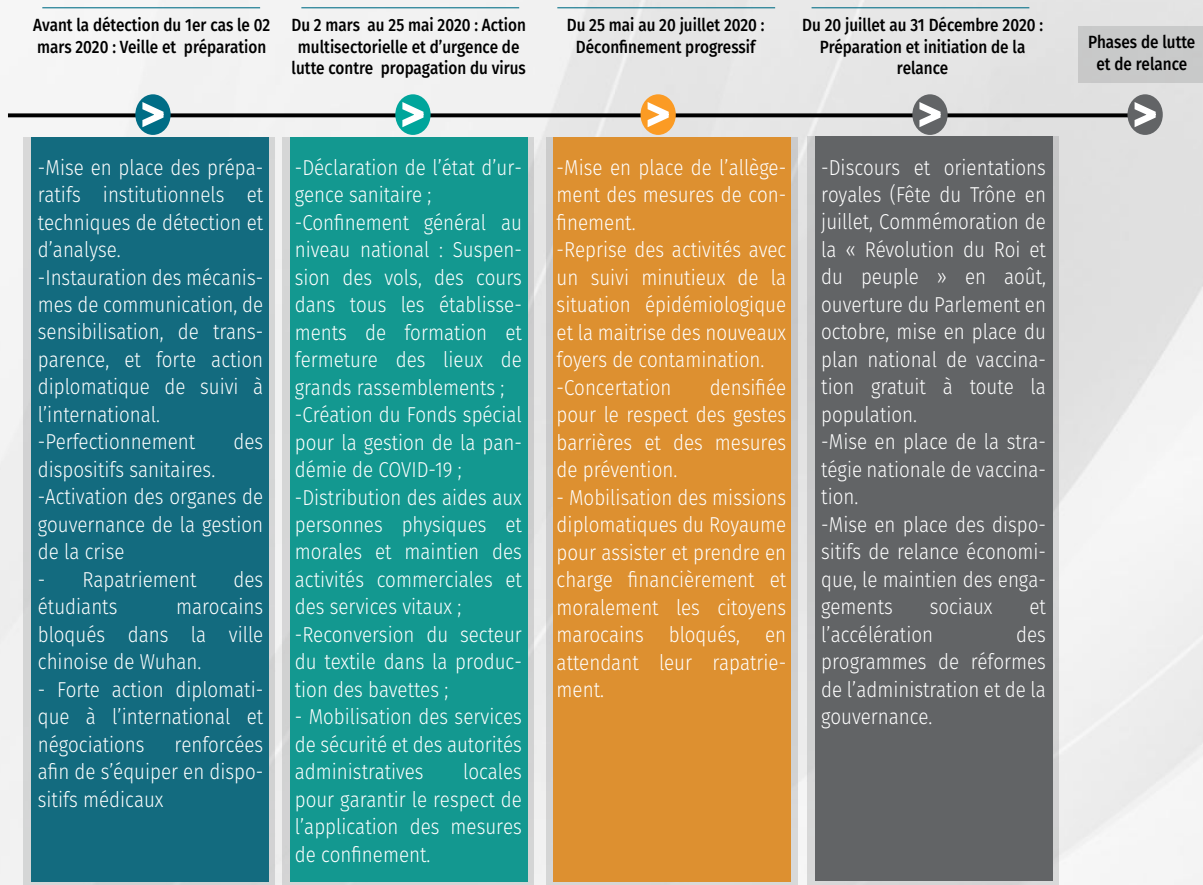
## Evolution de la situation épidémiologique au 31 Décembre 2020



## 1. Mesures générales prises au niveau national

Saluée au Maroc et de par le monde, la riposte nationale à la pandémie de COVID-19, sous la Conduite Éclairée de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste, a été marquée par son anticipation, sa justesse et son exhaustivité, avec comme objectif primordial la préservation de la santé des citoyens et le renforcement de la résilience économique.

Face à cette crise sanitaire et sur les Hautes Orientations Royales et afin de gérer cette pandémie et ses effets, une action collective renforcée a été mobilisée déclinée à l'image d'une valse à 4 temps, dont les faits marquants sont :



L'action nationale s'est articulée principalement autour de trois axes : Santé, Economie et Social , conciliant subtilement entre l'impératif du respect des restrictions sanitaires et les défis imposés sur les plans économique et social tout en donnant la priorité à la protection du droit à la vie et du droit à la santé.

### Santé: aFer de lance de la lutte

Le renforcement du système national de santé, impliquant sur Hautes Instructions Royales la médecine militaire dans la lutte contre la pandémie, aussi bien au niveau de la détection, la surveillance et la vigilance qu'au niveau de l'augmentation de la capacité d'accueil des hôpitaux notamment en matière de lits de réanimation et de soins intensifs.

L'augmentation progressive de la capacité des Services de Santé à tester la population et à rechercher les contacts potentiels avec l'acquisition d'équipements modernes.

La mise en place d'un Comité Technique et Scientifique et développement des protocoles de soins en milieu hospitalier et à domicile.

La gratuité de tous les services de santé liés à la prise en charge des patients.

La facilitation des procédures de passation des marchés par le Ministère de Santé conformément au décret n° 2.20.2020 du 20 mars 2020.

La mise en place de la stratégie nationale de la vaccination.

### Economie

La création d'un Fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie de Covid-19.

La mise en place d'un Comité de Veille Economique.

La suppression par décret-loi du plafond des emprunts extérieurs pour un recours plus marqué aux financements extérieurs.

La préservation des emplois.

La préparation de la relance économique tout en veillant aux équilibres macroéconomiques.

### Social

La mise en place des mesures d'aide et d'appui directs (indemnités forfaitaires mensuelles en faveur des affiliés à la CNSS et des Ramédistes ainsi que le lancement de «Damane Oxygène», nouveau mécanisme pour soutenir les entreprises en difficulté).

La continuité pédagogique par le recours à l'enseignement à distance.

L'actualisation du Plan National de Promotion de l'Emploi.

L'extension de la digitalisation de l'administration.

## 2. Mesures sanitaires - Du début de la crise, aux préparatifs de la mise en place de la stratégie nationale de vaccination :

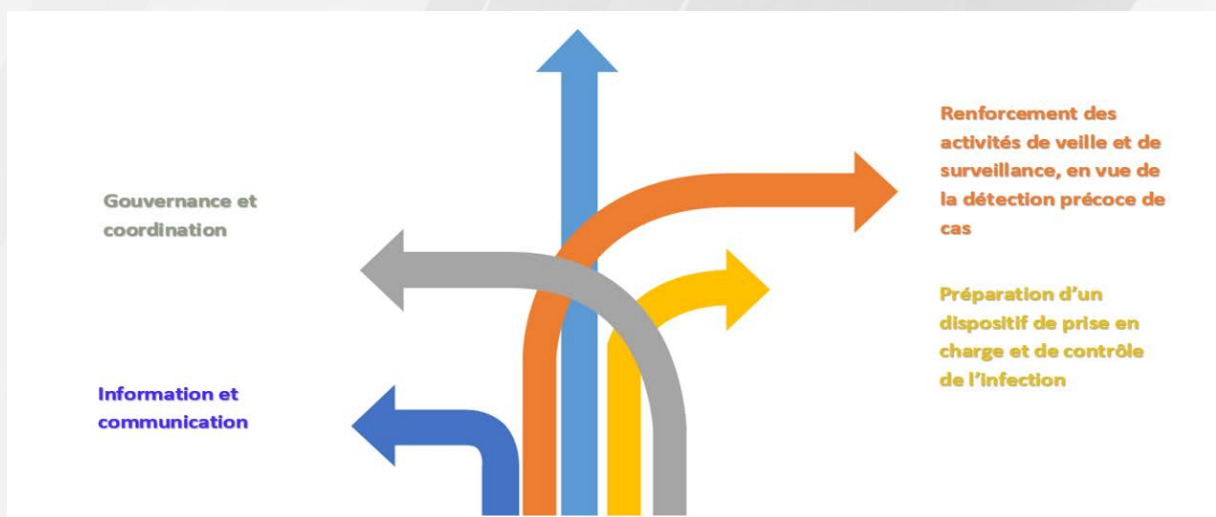
### PLAN NATIONAL DE VEILLE ET RIPOSTE À LA COVID-19



Sur le plan sanitaire, l'intervention s'est basée sur le plan national de veille et de riposte à la pandémie de COVID-19, qui décrit l'organisation et les mesures sanitaires adoptées pour faire face à cette crise. Ce plan s'appuie sur les recommandations de l'OMS et se soumet aux principes de l'article 3 du RSI (2005).

Ce plan national vise :

Figure N°1 : Plan National de veille et de riposte à la COVID-19



#### LE RENFORCEMENT DES ACTIVITES DE VEILLE ET DE SURVEILLANCE EN VUE DE LA DETECTION PRECOCE DE CAS

- Elaboration et mise à jour régulière des procédures et définitions des cas et des contacts.
- Mesures de vigilance pour la détection précoce des cas et renforcement de la veille au niveau des points d'entrée.
- Renforcement de la surveillance au niveau des structures de soins avec renforcement du système de surveillance des IRAS (Infections Respiratoires Aigües Sévères).
- Mise en place d'un dispositif de réponse téléphonique aux questionnements de la population.

#### LA PREPARATION D'UN DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE ET DE CONTROLE DE L'INFECTION

- Diagnostic, prise en charge des cas et gestion des contacts.
- Renforcement des capacités d'accueil du système national de soins.
- Adoption de mesures visant à garantir l'approvisionnement des structures en médicaments et dispositifs médicaux.
- Renforcement des ressources humaines.



## LA GOUVERNANCE ET LA COORDINATION

- Renforcement et mise en place de comités de pilotage (Le Comité Interministériel de Coordination, le Comité de Pilotage de Réponse Santé, le Comité Technique et Scientifique Consultatif).
- Renforcement de la coordination interministérielle avec les différents Départements (Ministère de l'Industrie, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Africaine et des MRE, Ministère de l'Intérieur ...).

## L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

- Elaboration d'un plan de communication : Anticipation sur toute autre source d'information non officielle, transparence de la communication et continuité de la communication dans le temps et sur tout le territoire.
- Mise en place d'un programme d'information et de sensibilisation des citoyens utilisant différents médias.



Pour mettre en œuvre ce Plan National de Riposte à la pandémie, une action diplomatique soutenue a en parallèle, été également déclenchée à travers la coopération multilatérale avec l'OMS et le dialogue bilatéral avec les autres pays.

En effet, la diplomatie marocaine a été mobilisée pour répondre aux demandes du Comité Scientifique et Technique du Ministère de la Santé et a prospecté dès le mois de février 2020,

les possibilités et opportunités existantes pour bénéficier de certaines bonnes pratiques mais aussi pour identifier des fournisseurs potentiels d'équipements et de médicaments.

C'est ainsi que le Maroc a entrepris des négociations bilatérales en vue de se doter en équipement indispensable pour faire face à la première étape du développement de la pandémie et en sécuriser son acheminement au Royaume.

Il est à souligner que des Ambassadeurs et Consuls marocains ont été aux premières lignes non seulement dans les négociations commerciales, mais dans la sécurisation de la marchandise, «faisant le pied de grue devant les palettes, y compris sur les tarmacs des aéroports».

Cet exercice de coopération internationale sur des bases aussi bien bilatérales que multilatérales répond aux vœux du système onusien et notamment de l'OMS pour promouvoir une réaction collective et solidaire de la communauté internationale à ce fléau

## STRATEGIE NATIONALE DE VACCINATION

Compte tenu des conséquences sociales et économiques de la pandémie, nécessitant le maintien et la continuité des activités sociales et économiques, en plus des services curatifs et hospitaliers nécessaires, il a été jugé nécessaire de procéder à la prévention primaire par la vaccination en mettant en place la Stratégie Nationale de Vaccination contre la COVID-19.



Par ailleurs, afin de se positionner le parmi les premiers pays à bénéficier des doses de vaccins pour protéger la population, le Maroc a conclu en 2020 :

(i) un accord de coopération avec le groupe SINOPHARM :

- pour la participation aux essais cliniques,
- l'acquisition des vaccins et
- le transfert de technologie ;

(ii) un mémorandum d'entente pour l'acquisition de vaccins anti-Covid-19 produits par la Société « R-Pharm », sous licence du groupe « AstraZeneca ».

En outre, le Maroc s'est inscrit au dispositif COVAX pour renforcer la disponibilité des vaccins.



Par ailleurs, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, a donné ses Hautes Directives pour lancer une campagne nationale de vaccination à grande échelle contre COVID-19 et pour assurer la gratuité de la vaccination à tous.

Afin de faciliter l'activation de cette opération d'envergure au niveau national et territorial, un ensemble de mesures ont été prises. Il s'agit notamment de :

- Mise en place d'un Comité national scientifique Ad-hoc pour l'élaboration et le suivi de la stratégie vaccinale contre le Sars-Cov-2 ;
- Mise en place d'autres organes de gouvernance (Comité pharmaceutique, Comité logistique, Comité de communication et Comité de suivi et évaluation)
- Identification des centres de vaccination ;
- Déclinaison du plan national en plans régionaux ;
- Mobilisation de tous les acteurs pour la réussite de la campagne : Ministère de l'Intérieur, secteur privé, Facultés de médecine et des Instituts de formation en santé...
- Renforcement de la chaîne de froid ;
- Mise en place d'un plan logistique ;
- Mise en place d'un plan de communication et de sensibilisation sur la campagne de vaccination contre la covid-19 ;
- Développement d'un système d'information dédié à la campagne de vaccination.







**ACCOMPAGNEMENT DES  
PARTENAIRES  
INTERNATIONAUX À LA  
MISE EN ŒUVRE DU PLAN  
NATIONAL DE  
PRÉVENTION ET DE  
RIPOSTE À LA PANDÉMIE  
DE COVID-19**

---



## II. ACCOMPAGNEMENT DES PARTENAIRES INTERNATIONAUX À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION ET DE RIPOSTE À LA PANDÉMIE DE COVID-19



« Je saisis cette occasion pour affirmer que la lutte contre la pandémie de Covid-19 ne peut être réussie que si l'accès aux outils de dépistage, de traitements et de vaccins est universel et à prix abordable pour tous. »

*Extrait du discours De Monsieur le Ministre de la Santé, Pr. Khalid Aït Taleb lors de la 73ème Assemblée Mondiale de la Santé en Mai 2020*



« Dans ce monde interconnecté, personne n'est à l'abri tant que le monde entier ne l'est pas. »

*António Guterres, le Secrétaire Général des Nations Unies*



« Nous avons déjà pris du retard dans la réalisation des objectifs de développement durable avant la pandémie. Le retard est encore plus grand aujourd'hui. Pourtant, loin de nous les faire oublier, la pandémie a montré pourquoi les objectifs de développement durable, qui embrassent les peuples, la planète, la prospérité, la paix et la collaboration, étaient si importants et doivent continuer à nous guider aujourd'hui et après la pandémie de COVID-19. »

*Tedros ADHANOM GHEBREYESSUS Directeur Général de l'OMS à la 73e Assemblée mondiale de la Santé en novembre 2020*



« Nous savons tous que si des mesures drastiques de prévention et de contrôle ne sont pas prises d'urgence, les conséquences économiques, sociales voire sécuritaires de l'épidémie pourraient se ressentir à très grande échelle ; et notre cher Continent, l'Afrique, est particulièrement exposé, compte tenu de ses systèmes de santé relativement fragiles, des épidémies concomitantes en cours sur le continent, du manque de ressources, de la mobilité de la population et autres vulnérabilités. »

*Moussa FAKI MAHAMAT Président de la Commission de l'Union Africaine à la réunion ministérielle d'urgence sur l'épidémie de la maladie à coronavirus covid-19 en février 2020*

## 1- Principales réunions institutionnelles et résolutions adoptées en 2020 en rapport avec la pandémie

A la suite de la pandémie de COVID-19, le Système des Nations Unies et les autres organisations multilatérales régionales ou continentales ont adapté leurs méthodes de travail afin de garantir la continuité de l'organisation des différentes instances de gouvernance tout en atténuant la propagation de la pandémie. Certains exemples incluent l'utilisation de plateformes virtuelles et l'adoption du vote électronique.

Dans ce cadre, des espaces de discussions multilatérales ont permis de débattre des thématiques et des questions spécifiques à la gestion de la pandémie de la COVID et d'adopter des résolutions spécifiques.

C'est ainsi que le Maroc, a pris part aux réunions institutionnelles organisées par les Partenaires internationaux durant l'année 2020 (Figure 2 : Principales réunions institutionnelles et résolutions).

Figure N°2 : Principales réunions institutionnelles et résolutions







UA

Réunion Ministérielle d'Urgence de l'Union Africaine relative à l'épidémie liée au nouveau Coronavirus du 22 février 2020 : organisée dans le but de passer en revue la situation du COVID-19 sur le thème « Coordination des Actions en vue d'assurer la préparation et la riposte contre l'infection du COVID-19 en Afrique ». Au terme de cette rencontre la stratégie continentale commune pour la réponse au COVID-19 a été entérinée et le groupe de travail continental sur le nouveau Coronavirus, qui est une plateforme destinée à faciliter la coordination de tous les efforts à l'échelle continentale a été lancé dans le but de fournir des conseils sur des questions techniques et politiques complexes.

Convocation le 14 mai 2020 d'une réunion extraordinaire du Conseil d'Administration du CDC Afrique pour délibérer sur le statut de l'épidémie et fournir des orientations sur les actions futures ainsi que sur le financement des efforts d'intervention contre la COVID-19 du Centre Africain et de Contrôle des Maladies et de la mise en place du Fonds de réponse contre le COVID-19 de l'Union Africaine.

Une stratégie de réponse à la pandémie, conduite à l'échelle continentale par Africa CDC, s'articule entre autres, autour de deux piliers : un pilier sanitaire, et un pilier économique et social avec un Fonds spécial mis en place en riposte au Covid19.



CMAS

53e session du Conseil des Ministres Arabes de la Santé le 28 février 2020 au Caire : le Conseil a souligné la nécessité de revoir les plans de préparation et de surveillance pour lutter contre le Coronavirus et a appelé à une réunion d'urgence des experts des Ministères Arabes de la Santé, au cours de la deuxième semaine de mars 2020 au siège du Secrétariat Général de la Ligue Arabe, afin d'examiner l'état de préparation, la surveillance et l'échange d'expériences.

Il a également souligné l'importance d'améliorer la communication, l'échange d'informations et la coordination continue entre les Agences de Santé Arabes et les secteurs connexes, et d'échanger des plans de précaution élaborés par les pays arabes pour lutter contre cette épidémie.

Le Conseil a aussi exhorté les Ministres Arabes de la Santé à renforcer les domaines de coopération afin de mettre en œuvre des mesures conjointes pour prévenir la transmission du virus aux pays arabes et d'utiliser au maximum les systèmes et les approches d'évaluation des risques au niveau régional.



OCI

Réunion Extraordinaire par visioconférence du Comité de Pilotage de l'OCI sur la Santé concernant la Pandémie de Covid-19 le 09 avril 2020 au siège du Secrétariat général de l'OCI. L'objectif premier de la réunion est d'échanger les connaissances et les informations sur la pandémie de la (COVID-19) et de discuter des voies et moyens permettant de coordonner la riposte à ce fléau, aux plans individuel et collectif, dans les Etats membres de l'OCI. Elle s'inscrit, d'autre part, dans le cadre de la consécration des objectifs énoncés dans la Charte de l'Organisation qui appelle notamment au renforcement de la coopération et de la coordination entre les Etats membres dans les situations d'urgence humanitaire.

Les participants à la réunion ont reconnu que la pandémie de la (COVID-19) constituait un défi sans précédent pour les États membres de l'OCI et pour le monde entier, de même qu'elle recommande des actions immédiates et résolues, tant au niveau de l'OCI, qu'aux niveaux local, national et régional, pour en endiguer la propagation et préserver les populations, en particulier les groupes vulnérables.



IDB

Le Groupe de la BID exprime sa solidarité avec ses 57 pays membres et se tient prêt à apporter tout le soutien possible pour faire face à la menace causée par la pandémie de la COVID-19 et pour surmonter les défis liés à sa propagation exponentielle. Le Groupe de la BID s'engage à soutenir ses pays membres avec les ressources nécessaires à courts, moyens et longs termes. La Banque explorera toutes les voies possibles pour tenir compte des priorités de ses pays membres au-delà du secteur de la santé, en tenant compte du fait que le coronavirus n'affecte pas seulement la santé des personnes, mais aussi qu'il affecte leur bien-être général et leur productivité.

## 2- Types d'appui des Partenaires internationaux à la mise en œuvre du plan national de riposte à la pandémie de COVID-19

Tenant compte des résolutions adoptées lors des réunions institutionnelles des instances de gouvernance qui invitent les pays à adopter des plans nationaux de riposte et à renforcer la coopération internationale, le Royaume du Maroc a pris les mesures adéquates pour renforcer la riposte contre la pandémie et pour mobiliser les fonds nécessaires.

Dans cette optique, notre pays s'est engagé activement à mobiliser auprès de ses partenaires, des financements extérieurs de tous types qui se sont concrétisés selon les approches suivantes :

### 2.1 Appui direct des partenaires

Les Partenaires Techniques et Financiers ont accompagné les efforts nationaux de lutte contre la COVID en contribuant en 2020 avec une enveloppe budgétaire de l'ordre de 120,91 Mdhs incluant également les dons en nature. A noter que ce montant avoisine celui attribué en 2019 pour toutes les priorités du système de santé (138,83 Mdhs) illustrant l'engagement effectif de nos partenaires dans la lutte contre cette pandémie au niveau national.

Tableau N°1 : Appui direct par partenaires à la pandémie (Mdhs)

PARTENAIRES	MONTANTS MOBILISES (Mdhs)
Japon	47,5
OMS	14,05
Qatar	12
AIEA	8,57
Fonds mondial de lutte contre VIH, TB et Paludisme	7,25
Chine	7
Union Africaine	5,75
UNICEF	4,76
Singapour	3,84
Comité International de la Croix Rouge (CICR)	3
Corée du Sud	2,75
CDC Atlanta	2
UNFPA	1,36
USAID	0,67
Medicus mundi	0,41
<b>TOTAL</b>	<b>120,91</b>

Cet appui a visé essentiellement le renforcement des infrastructures sanitaires et des laboratoires nationaux, la communication autour de la pandémie ainsi que le renforcement des capacités. C'est ainsi que les principales actions se résument selon les 3 composantes suivantes :

#### Appui au renforcement de l'offre de soins et du réseau des laboratoires nationaux

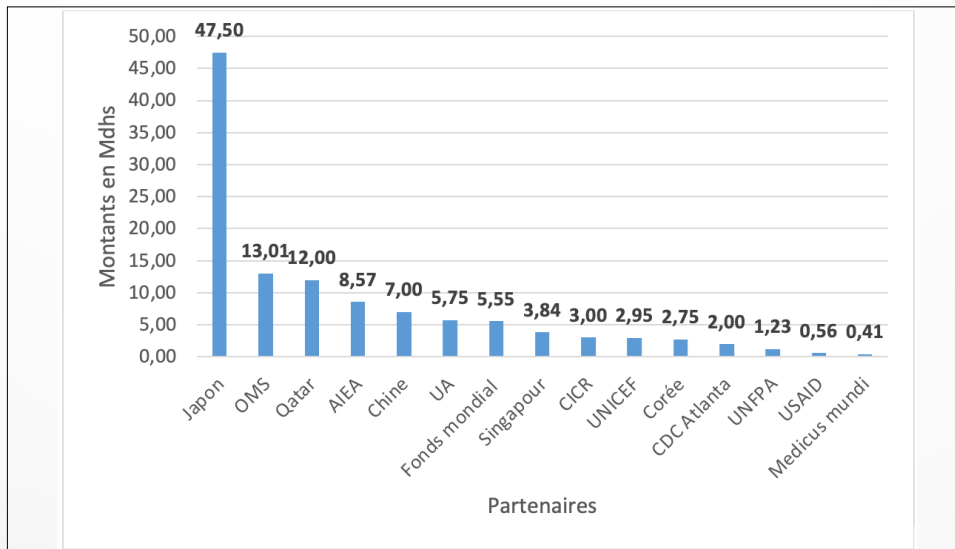
Dès le début de la pandémie, l'intervention sur le plan sanitaire a été rapidement renforcée, en visant une maîtrise de la progression de la maladie. C'est ainsi que la priorité a été donnée au renforcement de l'offre de soins, y compris le réseau des laboratoires. En effet, les capacités de diagnostic des laboratoires ont été rapidement renforcées, notamment en utilisant les ressources existantes et en créant de nouvelles capacités, permettant ainsi d'être en mesure de répondre aux besoins de dépistage des cas. Aussi, est-il à souligner que le renforcement des hôpitaux en équipements biomédicaux d'importance vital a permis la prise en charge adéquate des patients atteints de la COVID-19.

Nos partenaires se sont joints à cette dynamique, avec une contribution de 116,12 Mdhs, répartis par partenaires selon la figure ci-dessous.



Morocco receives equipment from the IAEA to assist national efforts to address COVID-19.  
(Photo: Ministry of Health, Morocco)

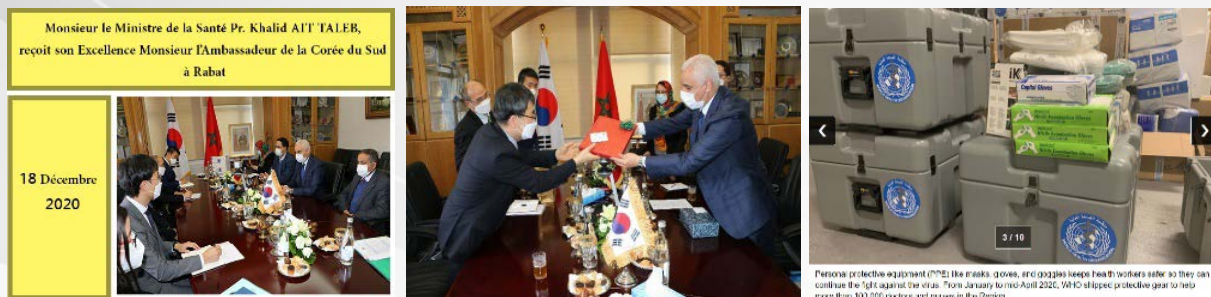
Figure N°3 : Appui au renforcement de l'offre de soins et du réseau des laboratoires nationaux



Les dons en nature ont permis le renforcement de la lutte contre la pandémie et se résument dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°2 : Type de dons en nature par partenaires en matière de renforcement de l'offre de soins et du réseau des laboratoires nationaux

Type de Don	Partenaires
Equipements hospitaliers et de radiologie, cabines de dépistage	Japon, AIEA, Corée, Singapour, UA
Equipements de laboratoires (kits de prélèvements, réactifs machines PCR,...)	Qatar, AIEA, CDC Africa, CDC Atlanta, OMS, USAID
Médicaments et dispositifs médicaux	Chine, UA
Equipements de Protection Individuel (EPI)	OMS, AIEA, Chine, Medicus Mundi, CICR



Opération SALAMA/UNFPA



Dons d'équipements USAID

Cet appui a aussi été fourni directement conformément aux plans de travail réorientés vers la gestion de la pandémie et ce à travers les actions suivantes :

**Tableau N°3 : Principales actions en matière renforcement de l'offre de soins et du réseau des laboratoires nationaux**

Principales actions	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui aux capacités du laboratoire national pour la surveillance virologique du SARS cov 2 par l'achat de machine PCR , kit de prélèvement et d'extraction, support magnétique, réactifs de laboratoires</li> </ul>	OMS/USAID/ PAYS
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à niveau des unités de surveillance épidémiologique (matériels informatiques)</li> </ul>	BAS / UNFPA/ FONDS MONDIAL/ UNICEF
<ul style="list-style-type: none"> <li>Equipements de Protection Individuel (EPI) et des kits Salama</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Achats de test Covid 19</li> </ul>	

### Appui à la Communication sur la pandémie

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication qui accompagne les interventions instaurées dans le dispositif mis en place pour faire face à la pandémie, les partenaires tels que, l'OMS, l'USAID, l'UNICEF et l'UNFPA ont apporté une contribution de près de 4,79 Mdh, à la mise en œuvre de ce plan à travers les activités suivantes :

- Evaluations des actions de communication et de perception de la population ;
- Renforcement en équipements numériques dont notamment le matériel de vidéo-conférence pour appuyer la coordination et la formation en matière de Prévention et Contrôle des Infections (IPC) ;
- Elaboration et diffusion du matériel de communication numérique (Capsule vidéo, didacticiels,...) et physique destiné aux professionnels de santé, à la population générale et aux groupes vulnérables spécifiques : femmes enceintes, allaitantes, des enfants et des jeunes des personnes souffrant de maladies chroniques et/ou de maladies psychologiques liées au confinement et des migrants ;
- Veille médiatique et des rumeurs et fausse information ;
- Lancement d'un programme d'émissions TV en matière d'éducation parentale et de développement des compétences psychosociales axés sur la santé et le développement des enfants et des adolescents dans le contexte de la prévention de la propagation de la covid-19;
- Renforcement des capacités des relais communautaires sur les messages clés liés à la covid-19.
- Lancement d'une radio web destinée à informer les jeunes autour de l'infection Sars-Cov2







## Appui au renforcement des capacités en matière de Prévention, Contrôle des Infections et prise en charge

En parallèle au renforcement de l'offre de soins y compris le réseau des laboratoires nationaux, le Ministère de la Santé a veillé à améliorer les capacités des Professionnels de Santé qui se sont courageusement efforcés de lutter contre la COVID-19 et de fournir d'autres services essentiels, s'exposant trop souvent au risque d'infection, à travers les différentes sessions de formations en ligne.

Dans cette optique, plusieurs partenaires ont accompagné cet effort en organisant des formations en ligne ainsi que des webinaires pour l'échange de bonnes pratiques. Tel a été le cas de celles organisées par l'OMS en matière de prévention et de contrôle des infections aux niveaux national et local ainsi que le renforcement des capacités pour la prise en charge clinique de la COVID-19. Des séries de webinaires ont été organisées également par l'AIEA pour soutenir les laboratoires de dépistage des cas de COVID 19.

Par ailleurs, dans un esprit d'échanges de bonnes pratiques en matière de diagnostic et de prise en charge, des webinaires ont été organisés par l'Union Africaine, la Ligue Arabe, la Chine, la Corée, l'Inde et la Banque Islamique de Développement.



## 2.2 Appui budgétaire des partenaires

Par ailleurs, dans le cadre de l'appui budgétaire, qui consiste à transférer des ressources au trésor du Maroc, sur la base d'un contrat de performance, plusieurs partenaires se sont engagés à soutenir le financement des activités sanitaires dans le contexte de la crise de la COVID-19, en contribuant à rendre le secteur de la santé plus résilient face aux crises sanitaires.

C'est ainsi que des appuis budgétaires sous forme de don de l'Union Européenne (UE) et des prêts de la Banque Africaine de Développement (BAD), de la Banque Mondiale (BM), de la Banque Islamique de Développement (BID), de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), et de l'Agence Internationale de Coopération avec le Japon (JICA), et du Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES) ont été mobilisés.

Ces appuis financiers ont permis d'allouer une enveloppe budgétaire de 7,77 Milliards de Dirhams en faveur du Maroc dont un budget de 1,96 Milliards de Dirhams a été décaissé au titre de l'année 2020, afin de limiter la propagation du virus et à améliorer davantage l'efficacité de la réponse sanitaire. Les autres décaissements sont prévus pour l'année 2021.

**Ainsi l'Union Européenne (UE), a procédé au cours de l'année 2020 au décaissement d'un don de 77,7 millions d'Euros sur un budget global de 127,7 Millions d'Euros, afin d'appuyer les efforts du Département en matière de la veille, la préparation et la riposte à la crise sanitaire via le renforcement de la disponibilité des fournitures et matériels.**



*L'UE et le Maroc signent une nouvelle convention de financement dans le secteur de la santé et participent ensemble à la lutte contre la COVID-19*

*M. Mohamed BENCHAABOUN, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration Publique, M. le Pr Khalid AIT TALEB, Ministre de la Santé, et Madame Claudia WIEDEY, Ambassadrice de l'Union Européenne au Maroc ont signé le 19 mai 2020 une nouvelle convention de financement dans le secteur de la Santé*

*Programme d'appui au secteur de la santé : Un partenariat en pleine santé*

*La santé est au cœur de toutes nos préoccupations. Pouvoir bénéficier d'un système de soins efficace équitable, et de qualité est un droit reconnu dans la constitution marocaine. C'est la raison pour laquelle le Royaume du Maroc et l'Union Européenne s'attachent à entretenir une coopération étroite et sur le long terme qui vise à améliorer sans cesse la performance du système de santé marocain.*

**De même, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a soutenu les efforts du Maroc contre la crise de la pandémie de la COVID-19, permettant ainsi de faire face aux besoins en matière d'équipements et de matériels médicaux et de renforcer les capacités sanitaires et hospitalières dans l'objectif de lutter plus efficacement contre la pandémie.**



*La BEI débloque en urgence 100 millions d'euros pour soutenir le Maroc face à la Covid-19 Rabat, 31/08/2020*

*« Une première tranche de 100 millions d'euros débloquée de façon urgente pour soutenir les efforts du Maroc contre la crise de COVID-19, sur un financement total de 200 millions d'euros. · Il s'agit du premier financement de la BEI dans le voisinage méditerranéen de l'UE pour aider les autorités nationales à lutter contre la pandémie »*



Quant à l'appui de la Banque Mondiale dans le cadre du prêt additionnel pour la riposte à la COVID-19 axé sur le renforcement des capacités de diagnostic au niveau des laboratoires désignés COVID, un montant de 10,5 Millions USD a été décaissé sur un total de 48,01 Millions USD.



*« Nous nous félicitons de l'appui de la Banque Mondiale pour accompagner le Maroc dans sa lutte contre la pandémie de COVID 19. Ceci renforcera sans doute les efforts fournis par notre pays sous les orientations éclairées de sa Majesté le Roi Mohammed VI pour contenir cette pandémie au niveau sanitaire, économique et social » PR Khalid Aït Taleb, Ministre de la Santé*

*« Ce soutien destiné à appuyer la réponse des autorités marocaines vise à limiter la propagation du virus, et par conséquent les difficultés sociales et économiques dues à la pandémie. Le programme aidera à améliorer les capacités de dépistage et de traitement des cas de COVID-19, ce qui contribuera à atténuer les répercussions négatives de la pandémie sur l'économie et sur l'accumulation de capital humain. » M.Jesko Hentschel, directeur des opérations de la Banque mondiale pour le Maghreb*

En outre, un fonds additionnel a été mobilisé par la Banque Africaine de Développement pour la réponse à la crise de COVID-19, visant la dotation de structures de santé en médicaments et produits pharmaceutiques tout en améliorant la prise en charge hospitalière par l'acquisition des équipements nécessaires.

Le Ministère de la Santé a également été impliqué dans le programme conjoint BAD, JICA et KFW relatif à l'appui à la réponse à la crise de Covid -19 (PARC-19) et ce en soutenant le renforcement des capacités des laboratoires.



*« Pour faire face à cette situation d'urgence, la Banque Africaine de Développement a soutenu le Royaume en apportant plus de 380 millions d'euros à travers le programme d'appui à la réponse à la Covid-19 (PARC-19) et le financement additionnel du programme d'appui à l'amélioration de la protection sociale (PAAPS-FA Covid-19). D'importants moyens ont été mobilisés : 54 services d'urgences hospitalières ont ainsi été réhabilités, près de 670 nouveaux lits de réanimation installés, et plus de 30 nouveaux centres de dépistages rendus opérationnels. Des dispositifs pharmaceutiques spécifiques au virus ont également été financés ».*

*Extrait du communiqué de la BAD- Appui d'urgence à la riposte COVID-19 du Maroc*

La JICA, pour sa part a accordé un prêt au Maroc concrétisé par la signature de l'Echange de Note et de l'accord de prêt pour le financement du programme d'appui à la réponse à la covid19.



Le 2 décembre à Rabat, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) a signé un accord de prêt à hauteur de 200 millions de dollars avec le gouvernement du Royaume du Maroc, pour le prêt de soutien en réponse à la crise de la COVID-19.

Les objectifs du programme sont de promouvoir le renforcement du système de santé, l'extension de la couverture de la sécurité sociale, et l'accès au financement des micro, petites et moyennes entreprises dans le contexte de la pandémie de COVID-19 au Maroc, par le biais d'un soutien budgétaire, et ce faisant, de participer à la stabilisation économique et aux efforts de développement du pays. Ce programme contribuera à la réalisation des ODD no 1, 3 et 10.



Le prêt de ce programme sera cofinancé par la Banque africaine de développement (BAD). Il contribuera à l'initiative d'assistance renforcée au secteur privé en Afrique (EPSA4), un partenariat de développement entre la BAD et le gouvernement japonais, lancé lors de la septième conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD7) en 2019.



La Banque Islamique de Développement (BID) a apporté sa contribution à la lutte contre la pandémie à travers le projet de développement rural inclusif à la Région de Tanger Tétouan Al Hoceima à travers la mise à niveau du laboratoire du CHR de Tanger et l'achat et l'installation de matériel médico-technique du laboratoire du CHP de Tétouan pour un montant de 9 Millions Dhs.



Le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES) a également contribué à l'aide d'un prêt visant le renforcement de l'offre des soins au niveau hospitalier d'un montant de 45 Millions de Dinars Koweïtien.

Tableau N°4 : Appui budgétaire des partenaires pour la réponse d'urgence à la COVID-19<sup>1</sup>

Partenaires	Programme/ Période	Budget Global	Montant décaissé en 2020
Union Européenne	Programme d'Appui au Secteur de la Santé (Phase III) 2020-2023	50% du programme PASS III équivalent de 50 Millions Euros+ 27,7 reliquat du PASS II	77,7 Millions Euros
Banque Européenne d'Investissement	Projet d'appui à la riposte contre COVID19 2020-2023	200 Millions Euros	100 Millions Euros 100 Millions Euros prévus pour 2021
Banque Mondiale	Financement additionnel au Programme d'amélioration de la santé primaire en milieu rural 2020-2021	Prêt additionnel de 35 Millions USD et réallocation de 13,01 Millions USD du Programme PPR parent	10,5 Millions USD - 24,5 Millions USD prévus pour 2021
Agence Japonaise de la Coopération Internationale	Programme de soutien en réponse à la crise de la COVID-19	200 Millions USD	- Décaissement du montant total est prévu pour 2021
Banque Africaine de Développement	Financement additionnel au Programme d'appui à la Protection Social 2020-2022 e	Prêt additionnel de 117,82 Millions Euros	- Décaissement d'un montant de 29,67 Millions Euros est prévu pour 2021
Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES)	Programme d'appui au renforcement de l'offre des soins au niveau hospitalier	45 Millions de Dinars Koweïtien	
Banque Islamique de Développement	Projet de développement rural inclusif à la Région de Tanger Tétouan Al Hoceïma	1 Million USD ( budget spécifique à la lutte contre Covid-19)	
Agence Française de Développement	Programme d'accompagnement de la réforme de la protection sociale	150 Millions Euros (en cours de négociation)	
<b>TOTAL (Milliard Dhs)</b>		<b>7,77</b>	<b>1,96</b>

1. Taux de change utilisés : 1 euro = 10,51 MAD / 1 USD = 9 MAD / 1 Dinar Koweïtien = 30,61 MAD







**APPUI DE LA  
COOPÉRATION  
INTERNATIONALE À LA  
RÉSILIENCE DU SYSTÈME  
DE SANTÉ Y INCLUT LA  
CONTINUITÉ DES  
SERVICES ESSENTIELS DE  
SANTÉ DURANT LA  
PANDÉMIE**

---



### III. APPUI DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE À LA RÉSILIENCE DU SYSTÈME DE SANTÉ Y INCLUT LA CONTINUITÉ DES SERVICES ESSENTIELS DE SANTÉ DURANT LA PANDÉMIE



Décision du Ministre de la Santé instituant un comité ad-hoc pour le suivi de la continuité de la mise en œuvre des programmes nationaux de la santé de prévention et de lutte contre les maladies dans le contexte de l'infection due à la COVID-19

Circulaire du Ministre de la Santé pour le maintien des taux de couverture relatifs aux programmes nationaux de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des jeunes, et des personnes à besoins spécifiques, dans leurs valeurs optimales dans le contexte de l'infection due à la covid-19

« Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre les acquis obtenus par le biais des investissements dans l'action humanitaire et des Objectifs de développement durable »

António Guterres, le Secrétaire Général des Nations unies

« Beaucoup de personnes qui ont besoin d'un traitement contre des maladies comme le cancer, les cardiopathies et le diabète ne bénéficient pas des services de santé et des médicaments qui leur sont nécessaires depuis que la pandémie de COVID-19 a commencé. Il est indispensable que les pays trouvent des solutions innovantes pour garantir la continuité des services contre les MNT tout en combattant la COVID-19. »

Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur Général de l'Organisation mondiale de la Santé



La pandémie de COVID-19 a eu des impacts négatifs sur l'accès aux services de santé essentiels dû principalement au redéploiement des ressources humaines pour renforcer les services de prise en charge de la COVID 19, la crainte des patients de contracter le coronavirus lors d'une consultation dans un établissement de santé et les restrictions de déplacements imposées.

C'est ainsi qu'au cours de la pandémie de COVID-19, et en plus des efforts du Gouvernement pour répondre à ces défis, le Ministère de la Santé, en collaboration avec ses Partenaires Techniques et Financiers, a veillé à réorganiser et à améliorer l'offre de soins au niveau des Établissements de Soins de Santé Primaires ainsi qu'au niveau hospitalier. Ceci dans l'objectif de maintenir la continuité des services essentiels de santé notamment les services de santé sexuelle et reproductive, la santé infanto-juvénile et des adolescents, la santé mentale, le Cancer ainsi que la prise en charge et le traitement des patients souffrant d'autres maladies transmissibles et non transmissibles. Ces actions visent à préserver et à renforcer les acquis en matière d'accès à des services de santé essentiels sûrs et de qualité et à prévenir les conséquences liées à la perturbation de ces services dans la perspective d'acheminer vers la Couverture Sanitaire Universelle (CSU).

Par ailleurs, un projet COVID-19 de fonds fiduciaires multipartenaires (MPTF) a été mis en place en partenariat avec l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour la Population et l'Organisation des Nations Unies pour le développement Industriel visant à maintenir les services de santé essentiels, en particulier pour les populations en situation de vulnérabilité et à renforcer la protection et la prévention pour les agents de santé et les autres travailleurs de première ligne.

En effet, la crise COVID-19 a rappelé à quel point il est important d'investir davantage dans la santé afin d'assurer un accès des citoyens aux droits à la protection sociale et instaurer une Couverture Sanitaire Universelle.

C'est dans cette optique, que Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, a repositionné, le 29 juillet 2020, la réforme de la protection sociale dans l'échiquier du Gouvernement et a posé les premiers jalons dans l'édifice de ce chantier en fixant une date butoir de fin de l'année 2022 pour généraliser de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU).

### 1- Organisation et développement de l'offre de soins en vue d'améliorer l'accès aux services de santé

En vue de concrétiser le droit à la santé dans ses différentes dimensions comme droit constitutionnel et engagement gouvernemental, l'action doit porter sur l'amélioration de l'organisation de l'offre de soins pour permettre un accès équitable aux soins de santé. Il ne s'agit pas seulement de veiller à l'expansion du réseau hospitalier et celui des ESSP, mais l'enjeu est de proposer une offre qui réponde aux attentes de toute la population, surmontant ainsi toute barrière de nature économique, sociale, culturelle ou autres ...

Dans ce cadre en 2020, l'accompagnement des partenaires a concerné une contribution au renforcement des soins de santé primaires et au réseau hospitalier.



## 1.1 Soins de santé primaires



Organisation mondiale de la Santé  
Maroc

“  
Aujourd’hui, nous sommes plus que jamais en mesure de réussir le pari de concrétiser un système de santé national basé sur un sous-système de soins de santé primaires solide pour accélérer l’achèvement de la couverture sanitaires universelle car nous sommes conscients que l’amélioration du statut sanitaire de la population est la clé pour promouvoir le développement humain durable.”

**khalid AÏT TALEB**  
Ministre de la Santé du Maroc

Durant la période de la crise, le Maroc a veillé à renforcer la performance des soins de santé primaires. Cet effort a été appuyé par l’OMS, l’UNICEF, l’AECID et le Fond mondial avec une enveloppe budgétaire qui s’élève à plus de 1.94 Mdhs. L’action a porté essentiellement sur :

- La synthèse des orientations stratégiques issues du forum sur les soins de santé primaires et l’initiation du processus du développement d’une vision et d’une Stratégie Nationale des SSP.
- L’Acquisition des équipements médico-techniques (ECG, oxymètres, tensiomètres, etc.) nécessaires pour le maintien de la continuité des prestations de soins de santé primaires essentielles.
- Développement des référentiels de la sécurité des SSP et des outils de suivi et d’évaluation de leur implantation (Capacitation sur la Prévention et le Contrôle de l’Infection, hygiène des ESSP, gestion des déchets d’activités de soins, etc) ;

Par ailleurs, les soins de santé primaires ont également fait l’objet d’appuis budgétaires à travers le Programme de l’Amélioration de la Protection Sociale (PAAPS), appuyé par la Banque Africaine de Développement (BAD) qui inclut des actions de réhabilitation et d’équipement des ESSP dans trois régions, notamment Draa Tafilalet, Beni Mellal Khenifra et Guelmim Oued Noun. Cependant la mise en œuvre de ces actions a été reportée à l’année 2021 du fait de la pandémie.

Il est également à mentionner que, dans le cadre de la promotion des soins de santé primaires, le Maroc a bénéficié d’un appui budgétaire de la BID pour la construction du centre de santé rural Dar Allallou.

*La promotion des soins de santé primaires demeure un grand défi pour le système de santé au Maroc, d’autant plus que l’accompagnement des partenaires en 2020 a ciblé beaucoup plus la réponse à la pandémie.*

## 1.2. Réseau hospitalier

Durant une période de pandémie, il est vital de mettre en place des mécanismes permettant de développer la résilience du système et de promouvoir sa capacité à répondre aux besoins exprimés par la population. L’appui du réseau hospitalier constitue un pilier de la nouvelle réforme du système de la santé, il représente également une réponse au processus de la régionalisation, et à la nécessité

de doter chaque région des infrastructures de base pour assurer le développement économique et social. Ceci a été fait avec l'appui de plusieurs partenaires notamment de, L'UE et l'OMS pour un budget global d' un million de Dirhams.

Cette volonté se manifeste à travers :

- L'appui de l'UE au processus de la régionalisation au niveau de l'offre de soins via le renforcement des capacités en matière d'organisation régionale de l'offre de soins et la gouvernance hospitalière qui a été organisé au profit des cadres et responsables des directions centrales, direction régionales et CHUs. L'objectif était de s'inspirer des expériences des pays visités pour réussir la restructuration et la réorganisation de l'offre de soins au Maroc. L'EU a apporté également son expertise à travers le développement de l'approche servicielle en Santé centrés sur la satisfaction des usagers et reposant sur une démarche d'implantation de la qualité globale à tous les niveaux de soins et des services de santé à travers l'accréditation.
- Quant à l'OMS, elle a appuyé la capacitation de 25 gestionnaires sur le management hospitalier à travers une formation diplômante (MBA), ainsi qu'une analyse de la situation de l'hôpital au Maroc dans une perspective de développement d'une stratégie hospitalière prenant en considération les priorités sanitaires nationales.

Par ailleurs, le réseau hospitalier a bénéficié également d'un appui budgétaire à travers le programme de l'appui à la protection sociale avec la BAD, en vue de soutenir la construction de deux hôpitaux (Hôpital des Spécialités de Ouarzazate et le Centre Hospitalier Régional de Guelmim).

Concernant le prêt octroyé par la BEI visant le renforcement du réseau hospitalier, les travaux suivants ont été réalisés au titre de l'année 2020 :

- L'achèvement des travaux du CHP Témara
- L'achèvement des travaux de la réhabilitation des CHP de Tétouan et de Taza

En outre, dans le cadre de la continuité de l'appui de l'UE au système de santé, un nouveau programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS III) a été mis en place. Il vise l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, l'accompagnement dans la gestion des ressources humaines et financières du système hospitalier ainsi que l'appui à la mise en œuvre de la territorialisation des services de santé. Cet appui budgétaire comprend également un volet de soutien aux femmes et enfants victimes de violences.

Enfin, il est à souligner la signature, en septembre 2020, d'une Convention de Financement du projet de construction et d'équipement de l'Hôpital Provincial de Guercif avec l'appui de la BID d'un montant de 274 Millions de Dirhams.

### 1.3. Médicaments et produits de santé

L'accès au médicament constitue une composante vitale de l'accès aux soins de santé pour tous les citoyens. Durant les dernières années, le Maroc a déployé des efforts considérables pour démocratiser l'accès aux médicaments. En 2020, avec l'appui de l'OMS et la coopération chinoise, une enveloppe budgétaire de 3,12Mdhs a été mobilisée pour l'appui aux interventions stratégiques suivantes :

- L'élaboration de la nouvelle politique pharmaceutique nationale 2021-2025 à travers l'évaluation de la PPN 2015-2020 et l'organisation de dialogues politiques autour du développement de la vision de cette nouvelle politique ;
- Evaluation des effets du décret de réduction du prix des médicaments au Maroc ;
- Don de dispositifs médicaux et de médicaments par la Chine, à l'instar des années précédentes aux profit des hôpitaux, lieu d'affectation des équipes médicales chinoises.

Le tableau ci-après résume les contributions financières respectives des différents partenaires pour le renforcement de l'offre de soins primaires et hospitalières.

**Tableau N°5 : Organisation et développement de l'offre de soins Répartition de la contribution financière de chaque partenaire par axe**

Axe	PTF	Montant (Mdh)
Soins de santé primaires	OMS	0,90
	UNICEF	0.72
	AECID	0,29
	FOND MONDIAL	0.03
<b>Sous Total 1</b>		<b>1.94</b>
Réseau hospitalier	OMS	0.56
	UE	0,44
<b>Sous Total 2</b>		<b>1</b>
Médicaments et Produits de santé	Chine	2,65
	OMS	0,47
<b>Sous Total 3</b>		<b>3.12</b>
<b>Total</b>		<b>6.06</b>

## 2- Amélioration de la santé de la population, y inclut la population vulnérable, durant tout le cycle de la vie

Le chemin parcouru par le système national de Santé a été marqué par la mise en œuvre des réformes majeures visant son amélioration, en tant que priorité nationale, et la réalisation des engagements internationaux notamment les Objectifs du Développement Durable.

L'atténuation de l'impact de la pandémie de COVID-19 a inévitablement représenté une préoccupation majeure au cours de l'année 2020. C'est ainsi que le Ministère, appuyé par les différents partenaires, a poursuivi ses efforts en vue d'assurer la continuité des services dans les différents domaines sanitaires durant la pandémie.

Dans ce cadre, l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, s'est focalisé sur l'accompagnement des programmes sanitaires prioritaires visant à :

- Améliorer la santé maternelle, néonatale, infantile, des adolescents et des jeunes ;
- Promouvoir la santé des populations à besoins spécifiques ;
- Lutter contre les Maladies Non Transmissibles y compris le cancer et la promotion de la santé mentale ;
- Lutter contre les Maladies Transmissibles ;
- Combattre la résistance aux antimicrobiens et renforcer la prévention et le contrôle des infections;
- Lutter contre les effets environnementaux sur la santé.

### 2.1 Améliorer la santé maternelle, néonatale, infantile, des adolescents et des jeunes

Des études menées par les agences des Nations Unies notamment l'OMS et l'UNICEF ont révélé que les progrès acquis dans les services de santé maternelle et infantile peuvent être confrontés à des perturbations dans la mise en œuvre des programmes sanitaires susmentionnés, en raison de la pandémie de COVID-19.



A cet effet, le Ministère de la Santé avec l'appui technique et financier de l'OMS, l'UNFPA, et l'UNICEF a mis en place des mesures pour assurer la continuité et renforcer la performance de ces programmes prioritaires. Cet appui a porté notamment sur :

### Phase de la conception et la grossesse à l'accouchement

- Elaboration de la stratégie nationale de santé sexuelle et reproductive 2021-2030.
- Intégration de la Santé Sexuelle et Reproductive dans les politiques, les programmes et les services.
- Mise en place des outils de régulation de la pratique de la césarienne (classification de Robson).
- Développement d'un système de suivi et évaluation de la qualité de soins et des services au niveau des Maternités Hospitalières Régionales.
- Finalisation de l'étude sur la gestion des Grossesses à Haut Risque: cas du diabète gestationnel chez les femmes et leurs nouveaux-nés.
- Implantation à titre pilote du modèle de l'OMS basé sur les 8 contacts au cours de la grossesse au niveau de la Région de Tanger-Tétouan-Al-Hoceïma.
- Initiation de l'approche self care : introduction des contraceptifs injectables sous cutanées.
- Acquisition des unités d'implants et des équipements médicaux spécifiques afin d'assurer une consultation prénatale de qualité.
- Appui à la digitalisation sanitaire à travers l'acquisition et l'installation de moyens techniques et informatiques pour les visioconférences ainsi que l'informatisation du système de surveillance des décès maternels et néonatales et la planification familiale.
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre des plans d'action spécifiques régionaux de la santé maternelle et infantile via les task-forces régionales.
- Capacitation des formateurs de l'ENSP pour le développement des modules de formation à distance dans le contexte de la pandémie COVID-19.
- Mise en place d'un cycle de formation à distance au profit de 400 Professionnels de Santé sur les soins essentiels précoces pour les nouveau-nés.

### Enfance, Adolescence et jeunesse

- Déclinaison de la Politique Nationale Intégrée de la Santé de l'Enfant en Plan d'Action National Stratégique Multisectoriel de la Santé de l'Enfant de moins de 18 ans pour la période 2021-2025.
- Organisation des activités de communication autour des bronchioalvéolites virales aiguës du nourrisson de moins de 24 mois.
- Evaluation de l'effet de la Covid-19 sur la pratique de l'allaitement maternel : connaissances et attitudes des mamans à l'égard de l'allaitement et Covid-19.
- Formation des jeunes mentors (formateur des éducateurs pairs) en matière d'éducation à la santé basée sur le comportement psychosocial.

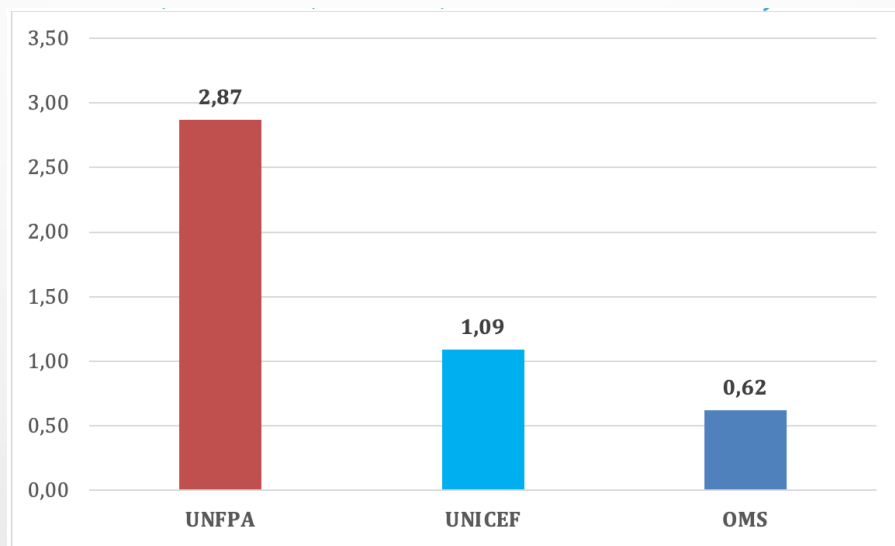


De même, la stratégie nationale de nutrition a été accompagnée par l'UNFPA et l'UNICEF en appuyant:

- L'enquête nationale micronutriments/ iode.
- La révision de la stratégie de lutte contre la carence en iode
- Le développement, la conception et l'impression des supports éducatifs sur la nutrition.
- L'amélioration des compétences des professionnels de santé sur la nutrition.

Le montant total mobilisé s'élève à 4,58 Mdhs, réparti entre partenaires comme illustré sur la figure suivante :

**Figure N°4 : Répartition des fonds mobilisés par partenaires (Mdhs) pour la Santé maternelle, néonatale, infantile, des adolescents et des jeunes**



## 2.2. Promouvoir la santé des populations à besoins spécifiques

Les activités visant la promotion de la lutte contre la violence, les droits des personnes handicapées et le soutien efficace aux migrants ont continué d'être mises en place malgré la pandémie.

C'est dans ce sens que l'UNICEF, le Fonds Mondial, l'UNFPA, l'OMS et l'OIM se sont mobilisés afin d'appuyer le Ministère dans :

- **Le renforcement de la mise en œuvre du programme national de la santé des femmes et des enfants victimes de violence à travers :**
  - La production d'un outil de suivi et évaluation des Unités Intégrées de Prise en Charge des Femmes victimes de Violence au niveau des Hôpitaux publics.
  - L'élaboration d'un rapport analytique de cas des femmes victimes de violence en intégrant l'impact de la Covid-19 sur les violences basées sur le genre.
  - La réalisation d'un cycle de séminaires certifiant en ligne pour une meilleure prise en charge médicale, sociale et légale des femmes et filles victimes de violence, au profit de professionnels de la santé au niveau national
  - Le renforcement des unités de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence (équipements, acquisition de pilule d'urgence, système d'information et renforcement des capacités du personnel de santé).

Aussi, dans le cadre de l'appui complémentaire au programme PASS II de l'UE, des modules de formation en matière de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence ont été développés ainsi que la réalisation d'une étude sur le coût de la prise en charge de cette population cible.

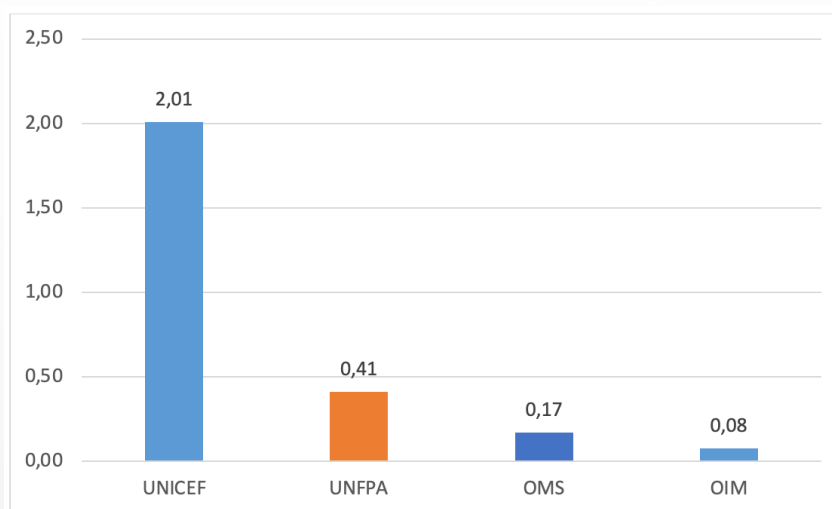
- **La mise en œuvre du plan national « santé et handicap » à travers :**
  - Le renforcement des capacités sur les techniques d'appareillage.
  - L'élaboration d'un référentiel sur le dépistage et la prise en charge de troubles du spectre de l'autisme.
  - L'établissement des protocoles de prise en charge multidisciplinaire des enfants en situation d'handicap (ESH) au niveau des classes inclusives au niveau de deux sites pilotes (Casablanca et Salé).
  - Le renforcement des compétences des professionnels de santé impliqués dans la prise en charge des ESH, les éducateurs et les parents d'élèves en situation d'handicap.
  - L'élaboration et diffusion des normes et référentiel de dépistage et de prise en charge des troubles du comportement dont l'autisme et l'hyperactivité.
- **La mise en œuvre de la stratégie nationale de la santé des migrants via :**
  - L'acquisition de l'équipement nécessaire pour rendre disponible les soins essentiels pour l'enfant migrant au niveau de 10 ESSP de l'Oriental.
  - L'élaboration d'un guide d'orientation des enfants migrants au Maroc.
  - La définition et la mise en place de la filière de prise en charge, notamment des urgences pédiatriques incluant les migrants y compris la prise en charge des enfants victimes de violence.
  - Le développement et la dispensation d'un cours E-learning sur la prise en charge des enfants migrants.
  - L'étude des besoins et attentes des enfants migrants au Maroc et effets de la Covid-19.
  - Le lancement de la 1<sup>ère</sup> école d'hiver régionale sur la santé sexuelle et de la reproduction, la santé mentale et le soutien psychosocial aux migrants.





Le montant total mobilisé s'élève à 2,67 Mdhs, réparti entre partenaires comme illustré sur la figure suivante :

**Figure N°5 : Répartition des fonds mobilisés par partenaires (Mdhs) pour la promotion de la santé des populations à besoins spécifiques**



### 2.3. Lutter contre les Maladies Non Transmissibles y compris le cancer et promouvoir la santé mentale

La transition épidémiologique et démographique confronte le système de santé à la difficulté de prise en charge des maladies chroniques constituant une priorité sanitaire nationale et à l'importance de cibler la prévention, la promotion de la santé et l'approche multisectorielle.

Dans ce sens l'année 2020 a connu le lancement du Plan d'action multisectoriel de prévention et de contrôle des MNT qui couronne la continuité d'un processus initié depuis plusieurs années et marqué par l'élaboration en 2019 de la stratégie nationale multisectorielle de prévention et de contrôle des MNT 2019-2029.

C'est ainsi que les Partenaires techniques et financiers, notamment l'OMS, l'UNFPA, l'UNICEF et la France ont accompagné le Ministère de la Santé dans le développement et la mise en œuvre des différents programmes ciblant la prévention et la prise en charge des maladies non transmissibles, y compris la lutte contre le cancer et la promotion de la santé mentale.

Les principales activités mises en place sont les suivantes :

- Acquisition de quatre unités mobiles équipées pour des soins palliatifs (UMSP) à domicile dans quatre provinces différentes, Agadir, Tiznit, Beni Mellal et Errachidia, pour les patients cancéreux alités.
- Création et équipement de deux nouvelles unités de soins palliatifs dans les centres régionaux d'oncologie d'Agadir et de Beni Mellal.
- Renforcement des compétences des professionnels de santé pour l'amélioration de la qualité de prise en charge des patients nécessitant des soins palliatifs.
- Lancement de l'initiative mondiale de lutte contre le cancer de l'enfant. Le Maroc est le premier pays ciblé par cette initiative au niveau de la région EMRO, qui sera concrétiser en 2021 à travers une série d'interventions prioritaires.
- Elaboration du « module de formation en colposcopie » au profit des médecins généralistes.
- Célébration de la Journée Mondiale Sans Tabac, le 31 Mai 2020 dont le thème est « Importance de la lutte contre le tabagisme dans le contexte de l'épidémie de la COVID-19 ».
- L'élaboration et l'édition des supports de sensibilisation sur le rhumatisme articulaire aigu (RAA) et les maladies cardiaques rhumatismales.

- L'élaboration de la stratégie nationale de prévention du suicide chez l'adolescent, l'adulte et les personnes âgées.

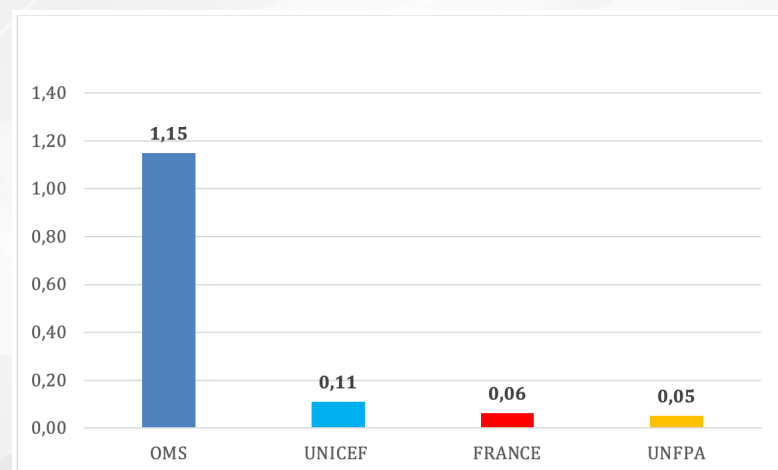
Quant au programme de santé mentale et d'addictologie, il a bénéficié de la contribution des partenaires à travers:

- L'implantation d'un programme visant le changement du comportement et la promotion de la santé mentale des adolescents et des jeunes basés sur les compétences psychosociales promotrices de la santé en période post-pandémie COVID-19.
- Le renforcement des capacités en matière de prise en charge psychiatrique chez l'enfant et l'adolescent.



Un montant total de 1,37 Mdhs a été mobilisé par les partenaires et réparti selon la figure ci-dessous :

**Figure N°6 : Répartition des fonds mobilisés par partenaires (Mdhs) pour la lutte contre les Maladies Non Transmissibles y compris le cancer et la promotion de la santé mentale**



## 2.4. Lutter contre les Maladies Transmissibles pendant la pandémie

La maîtrise et l'élimination des Maladies Transmissibles par le biais de la prévention, des soins et des traitements sont au cœur des efforts déployés pour réaliser la couverture sanitaire universelle. La prévention comprend la vaccination et d'autres actions, tandis que le dépistage et le traitement permettent de guérir les patients ou de réduire le taux de complications, ce qui améliore considérablement leur qualité de vie.

Les programmes nationaux de lutte contre les MT sont appuyés principalement par le Fonds Mondial, l'ONUSIDA, l'UNICEF, l'OMS et CDC Atlanta. Cet appui concerne notamment :

### ◊ La lutte contre la tuberculose (TB) à travers :

- L'élaboration des procédures opérationnelles standards et d'algorithmes de prise en charge d'une tuberculose chez l'enfant et l'adolescent.
- Les soins et la prévention de la tuberculose, la prestation de services intégrée et l'amélioration de la qualité, le renforcement des ressources humaines pour la santé, y compris les agents de santé communautaires.
- L'abonnement aux plateformes de communication audiovisuelle.. pour les programmes nationaux TB et VIH, les ONG et les centres de prise en charge.

### ◊ La lutte contre le VIH/SIDA via l'appui des partenaires à :

- La célébration de la journée mondiale de la lutte contre le sida, le 1<sup>er</sup> décembre 2020 célébrée sous le slogan « Continuité de la lutte contre le sida : une responsabilité partagée ».
- La continuité de l'appui du FM au programme de lutte contre le VIH.
- L'accélération des programmes de prévention du VIH.
- La mise œuvre des objectifs 90 90 90 et à l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.
- Le suivi-évaluation, la mise à jour des estimations VIH et des indicateurs, et la préparation du Rapport national sur la mise en œuvre de la déclaration politique sur le VIH/sida.

### ◊ L'accélération de la riposte contre la grippe et les infections respiratoires, diagnostic de la grippe et des IRA :

- L'achat des produits de laboratoires.
- Sensibilisation du personnel de santé sur la grippe et sur le vaccin antigrippal.

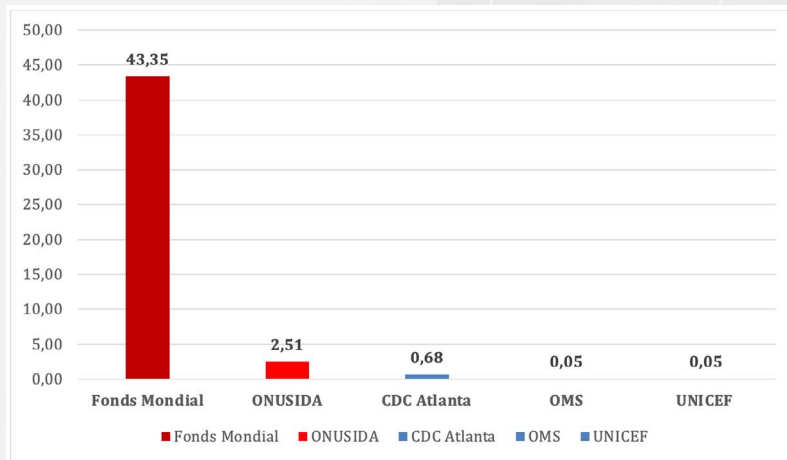


L'appui des partenaires aux MT a concerné également :

- Le renforcement des compétences pour améliorer la mise en œuvre du Règlement sanitaire international aux points d'entrée.
- Le renforcement du programme de lutte contre les hépatites à travers le renforcement de la recherche en matière d'hépatite A dans les provinces de Ouarzazate et de Fnideq.
- Le renforcement des capacités des formateurs sur l'évaluation conjointe des risques liés aux zoonoses.

Un montant total de 46,63 Mdhs a été mobilisé par les partenaires dont la répartition est présentée sur la figure ci-dessous :

**Figure N°7 : Répartition des fonds mobilisés par partenaires (Mdhs) pour la lutte contre les Maladies Transmissibles**



## 2.5. Combattre la résistance aux antimicrobiens et renforcer la prévention et le contrôle des infections

Le Ministère a bénéficié d'un accompagnement de l'OMS pour évaluer le plan national de la Résistance aux antimicrobiens et pour célébrer la Semaine de sensibilisation sur l'utilisation des antibiotiques avec un budget de 0,072 Mdhs.

Aussi, et partant du principe que la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, nécessite l'engagement de nombreuses parties prenantes et une collaboration entre les secteurs de la santé humaine et animale, de l'agriculture et de l'environnement, un projet de « Soutien de la mise en œuvre du Plan d'Action National de lutte



contre la résistance aux antimicrobiens à travers une approche One Health au Maroc », a été lancé en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

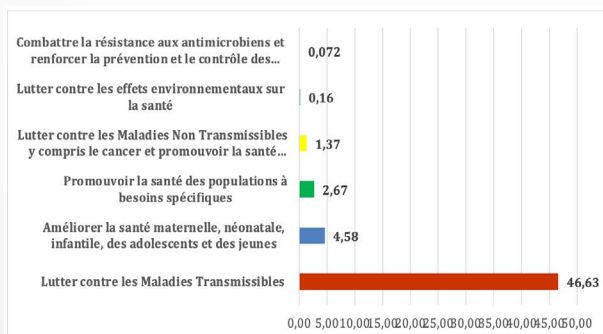
## 2.6. Lutte contre les effets environnementaux sur la santé

Les partenaires ayant appuyé ce programme sont l'OMS et le PNUD avec un budget de l'ordre de 0,16 Mdhs, principalement à travers :

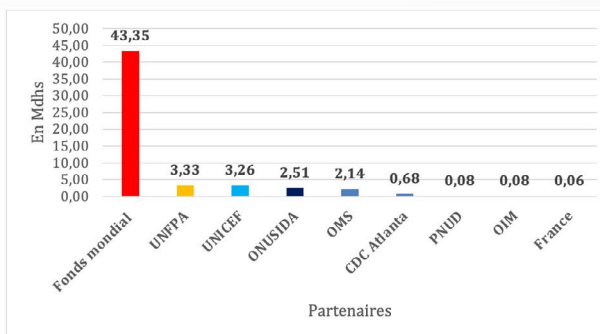
- L'évaluation de l'exposition chronique aux pesticides chez les agents d'hygiène du Bureau Communal d'Hygiène (BCH) de la région de Rabat-Salé-Kenitra.
- L'étude de l'exposition au plomb de la population de la province de Médiouna, région de Casablanca-Settat.
- La participation à la formation sur l'Evaluation de l'Impact Sanitaire.

## Synthèse de l'appui des PTF à l'amélioration de la santé de la population, y inclut la population vulnérable, durant tout le cycle de la vie

**Figure N°8 : Répartition des fonds mobilisés par axes (Mdhs) pour l'amélioration de la santé de la population, y inclut la population vulnérable, durant tout le cycle de la vie**



**Figure N°9 : Répartition des fonds mobilisés par partenaires (Mdhs) pour l'amélioration de la santé de la population, y inclut la population vulnérable, durant tout le cycle de la vie**



**Tableau N°6 : Amélioration de la santé de la population, y inclut la population vulnérable, durant tout le cycle de la vie: Répartition de la contribution financière de chaque partenaire par axe**

Axe	PTF	Montant (Mdh)
Améliorer la santé maternelle, néonatale, infantile, des adolescents et des jeunes	UNFPA	2,87
	UNICEF	1,09
	OMS	0,62
<b>Sous Total 1</b>		<b>4,58</b>
Promouvoir la santé des populations à besoins spécifiques	UNICEF	2,01
	UNFPA	0,41
	OMS	0,17
	OIM	0,08
<b>Sous Total 2</b>		<b>2,67</b>
Lutter contre les Maladies Non Transmissibles y compris le cancer et promouvoir la santé mentale	OMS	1,15
	UNICEF	0,11
	France	0,06
	UNFPA	0,05
<b>Sous Total 3</b>		<b>1,37</b>
Lutter contre les Maladies Transmissibles pendant la pandémie	FM	43,35
	ONUSIDA	2,51
	CDC Atlanta	0,68
	OMS	0,05
	UNICEF	0,05
<b>Sous Total 4</b>		<b>46,63</b>
Combattre la résistance aux antimicrobiens et renforcer la prévention et le contrôle des infections	OMS	0,072
<b>Sous Total 5</b>		<b>0,072</b>
Lutter contre les effets environnementaux sur la santé	OMS	0,08
	PNUD	0,08
<b>Sous Total 6</b>		<b>0,16</b>
<b>TOTAL</b>		<b>55,49</b>



### 3- Renforcement de la gouvernance

Face à une demande de soins de santé en nette augmentation, et des ressources limitées, le besoin d'instaurer une bonne gouvernance du système se pose avec acuité. Les différents changements qu'a subi la société marocaine rendent indispensable la mise en place des mécanismes de régulation. La gouvernance correspond à un meilleur processus de prise de décision, une approche qui garantit l'adhésion des différents niveaux, centra-déconcentré, intersectorielle, il s'agit de concevoir la meilleure combinaison des ressources disponibles pour un résultat optimal.

Dans ce cadre, cet axe ciblera essentiellement l'appui des partenaires au renforcement des ressources humaines en Santé, au financement de la Santé et au système d'information.

#### 3.1 Renforcement des ressources humaines en santé

Le facteur humain représente la pierre angulaire pour la réussite de toute réforme. L'objectif du développement de cette ressource au niveau national est à la fois de palier sa pénurie aigue dont souffre le système national de santé et d'accorder un intérêt particulier à sa formation de base et continue afin de contribuer à la réussite du changement. Au titre de l'année 2020, plusieurs actions ont été entreprises dans ce sens, avec l'appui des partenaires de divers horizons, à savoir l'OMS, la Chine, les USA, l'UNICEF, l'AIEA, l'OIAC, l'ONUUDC, l'OIM, la France, l'Allemagne et le Canada.

**Le budget mobilisé dans l'objectif du renforcement des Ressources humaines en santé s'élève à 5.62 Mdh.**

L'année 2020 a connu l'accompagnement des partenaires pour les actions suivantes :

- Le Lancement du Master en management de la qualité des services de soins, et du Master en leadership et management en santé sexuelle et reproductive au niveau des ISPITS,
- L'Elaboration d'un guide regroupant toutes les procédures et les mesures nécessaires à la mise en place de la Stratégie Nationale de la Formation Continue.
- L'organisation d'un atelier de formation pour améliorer la mise en œuvre du règlement sanitaire international aux points d'entrée.
- Le renforcement des zones sous couvertes en spécialistes par des Équipes Médicales Chinoises
- Le renforcement des capacités des professionnels de la Santé à travers la participation à des formations internationales présentiellles et/ou à distance dans divers thématiques sanitaires.
- La promotion de la plateforme de la formation à distance de l'ENSP et le renforcement de son ergonomie.
- La célébration de la journée mondiale de la Santé sous le thème « soutenez les sages-femmes et le personnel infirmier » en reconnaissance de leur rôle essentiel pour garder le monde en bonne santé.



#### 3.2 Financement de la Santé

Dans une conjoncture marquée par une crise sociale liée à l'impact de la pandémie sur les tissus socio-économique, la santé des citoyens représente une priorité dictée par la constitution de 2011, mais aussi rappelée par Sa Majesté le Roi Mohamed VI dans son Discours à l'ouverture de la première session de la 5<sup>ème</sup> année législative en octobre 2020 :



« Aussi avons-Nous appelé à la généralisation de la couverture sociale au profit de tous les Marocains. Ce projet national majeur, d'une nature inédite, se décline en quatre axes-clés :

- Premièrement : étendre, d'ici la fin 2022 au plus tard, la couverture médicale obligatoire, de sorte que 22 millions de bénéficiaires additionnels accèdent à l'Assurance maladie de base qui couvre les frais de soins, de médicaments, d'hospitalisation et de traitement...».

**Discours Royal du 09 Octobre 2020, à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 5ème année législative de la 10ème législature:**

Dans ce cadre, l'année 2020 a connu la finalisation de la Stratégie Nationale du Financement de la Santé dont la mise en œuvre est appuyée par la BM, l'UE, l'OMS, et l'UNICEF avec un montant de 1,09 Mdhs. Les principales actions menées sont :

- L'évaluation de la couverture médicale de base et les possibilités du progrès vers la couverture sanitaire universelle.
- L'évaluation de la charge financière du RAMED, dans une conjoncture marquée par des ressources limitées et des besoins croissants.
- Le lancement de l'étude d'analyse des iniquités en santé au Maroc.
- Le développement d'outils pour la promotion d'une gouvernance locale en matière de lutte contre les iniquités .
- La conception d'un observatoire national de la santé dans l'objectif de rendre l'information disponible et de renforcer le processus de prise de décision basé sur l'évidence.
- La célébration de la journée mondiale sur la couverture sanitaire universelle sous le thème « *Pour une protection de tous sans laisser personne pour compte* ».



### 3. 3 Renforcement du Système d'Information Sanitaire

Conscient de l'importance de l'information dans le suivi des progrès et dans la gestion et la planification des activités et afin d'améliorer le processus de prise de décision basé sur des données factuelles, le Ministère de la Santé a entrepris plusieurs actions visant le renforcement des composantes du système d'information sanitaire de routine et l'amélioration de l'utilisation des données. Les principaux partenaires ayant appuyé ces actions sont notamment la Fondation CDC, Vital Strategie, Fond Mondial, OMS et UNFPA avec une contribution de 1,79Mdhs.

- Renforcement de l'enregistrement des causes de décès sur la base de certificat de décès conforme aux normes de l'OMS à travers la formation du personnel chargé de la certification des causes de décès relevant des établissements sanitaires publics, des cliniques privées et des BCH, et diffusion des outils, et documents de référence et l'acquisition d'équipements informatiques nécessaires.
- Renforcement des capacités sur l'utilisation de l'application informatique « Statistiques sur les causes de décès ».
- Formation du personnel des 12 Observatoires régionaux de Santé sur le Système d'Information Géographique comme outil d'aide à la prise de décision.

- Réalisation des projections des populations cibles des programmes sanitaires pour les années 2020-2026.
- Lancement de la révision du système d'information SMIPF/SC.
- Digitalisation des systèmes d'information relatifs à la surveillance, à la gestion de stock du programme, à la planification familiale et au suivi des femmes et enfants victimes de violence.

Par ailleurs, le Ministère de la Santé a lancé en 2020, dans le cadre de l'appui budgétaire de la BAD, le développement du Système d'Information Hospitalier intégré basé sur un dossier de patient partagé.

**Tableau N° 7 : Optimisation des ressources et amélioration de la gouvernance du système d'information: Répartition de la contribution financière de chaque partenaire par axe**

Axe	PTF	Montant (Mdh)
Renforcement des ressources humaines	Canada	0,10
	OMS	0,34
	Chine	4,50
	Allemagne	0,02
	France	0,014
	USA	0,45
	UNICEF	0,2
<b>Sous Total 1</b>		<b>5,62</b>
Financement de la santé	OMS	0,42
	UNICEF	0,32
	BM	0,15
	UE	0,20
<b>Sous Total 2</b>		<b>1,09</b>
Renforcement du Système d'Information Sanitaire	FM	0,20
	Fondation CDC	0,78
	Vital strategies	0,11
	UNFPA	0,7
<b>Sous Total 3</b>		<b>1,79</b>
<b>Total :</b>		<b>8,5</b>

### Synthèse de l'accompagnement des PTF

Compte tenu de la spécificité de l'année 2020 caractérisée par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid, l'appui des Partenaires Techniques et Financiers a été réorienté davantage vers l'accompagnement à la mise en œuvre du plan national de riposte à la pandémie de Covid-19 en renforçant l'offre de soins, la mise à niveau des laboratoires nationaux, la capacitation des professionnels de santé ainsi que la communication autour de la pandémie, avec un montant de près de 121 Millions de dhs .

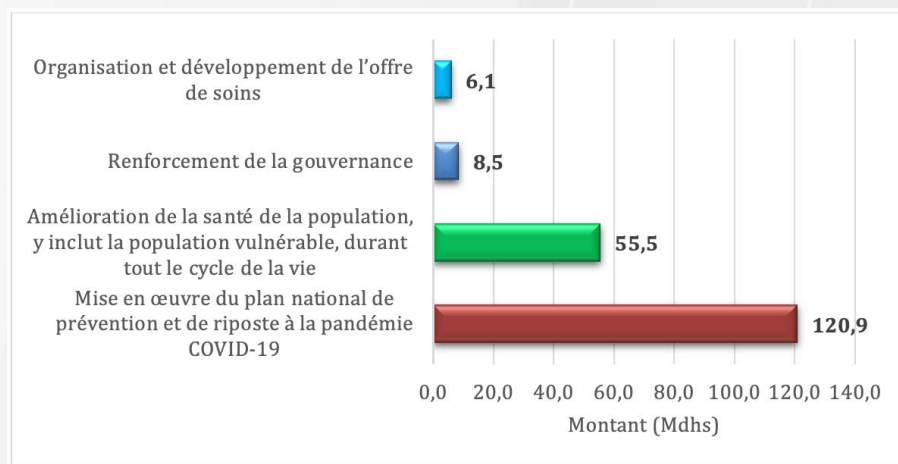
Par ailleurs, et en vue de préserver les acquis et assurer la continuité des services essentiels, les partenaires ont focalisé leur appui sur le renforcement de l'offre de soins. D'autres actions ont touché l'apport de l'expertise nécessaire et le renforcement des capacités dans le cadre des programmes de santé ainsi que l'amélioration de la gouvernance notamment par le renforcement des ressources humaines et du système d'information. Ces actions ont bénéficié d'un montant de l'ordre de 70 Millions de Dhs.

**De ce fait, et comme illustré sur le tableau et graphique ci-dessous, cet appui direct a permis la mobilisation d'un montant global de plus de 191 Millions de Dhs.**

**Tableau N° 8 : Synthèse de l'appui direct des PTF : Répartition des fonds mobilisés par partenaire (Mdhs)**

Partenaires	Fonds mobilisés
Fonds mondial de lutte contre VIH et TB	50,8
Japon	47,5
OMS	19
Chine	14,2
Qatar	12
UNICEF	9,3
AIEA	8,6
Union Africaine	5,8
UNFPA	5,4
Singapour	3,8
USA / CDC Atlanta/ USAID	3,8
Comité International de la Croix Rouge (CICR)	3,0
Corée	2,8
ONUSIDA	2,5
Bloomberg (Fondation CDC, Vital strategies)	0,9
UE	0,6
Medicus mundi	0,4
AECID	0,3
BM	0,2
Canada	0,1
Autres ( PNUD, OIM, France et Allemagne)	0,3
<b>Total :</b>	<b>191,3</b>

Figure 10 : Synthèse de l'Appui direct des PTF par axe en Millions de Dhs



En outre, et dans le cadre de l'appui budgétaire, les partenaires ont accompagné la réforme du système de santé à travers le programme d'appui de l'UE au secteur de la santé, pour un budget de 127 Millions d'euros, le prêt de la BEI de 200 Millions d'Euros pour l'appui à la lutte contre la COVID , le programme d'appui de la BAD à la protection sociale et d'appui à la lutte contre la COVID pour un montant de 299,38 Millions d'euros, le programme de l'amélioration des soins de santé primaires en milieu rural et de lutte contre la COVID, avec un prêt apporté par la Banque Mondiale de 135 Millions USD et les programmes d'amélioration de l'infrastructure sanitaire soutenue par la BID à travers un prêt de 78 Millions USD ainsi que le prêt de l'Agence Japonaise de la coopération internationale pour faire face à la pandémie de COVID-19 d'un montant de 200 Millions USD. Le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES) a également contribué à l'aide d'un prêt visant le renforcement de l'offre des soins au niveau hospitalier d'un montant de 45 Millions de Dinars Koweïtien.

L'année 2020 a connu également des négociations pour l'identification d'un prêt de l'Agence Française de Développement (AFD) de 150 Millions d'euros destinés à l'accompagnement de la réforme de la protection sociale.

La mobilisation des ressources à travers l'appui budgétaire d'environ 10,7 Milliards de Dirhams pour appuyer la réforme du système de la Santé est le résultat d'une participation active du Ministère de la Santé aux différentes négociations et missions de suivi et de décaissement organisées dans le cadre des programmes de coopération. Le décaissement d'un montant de 2,5 Milliards de Dirhams au titre de l'année 2020, témoigne de la performance du système de santé permettant ainsi l'atteinte des indicateurs de décaissements inscrits dans les programmes d'appui budgétaire avec les partenaires internationaux. D'autres versements interviendront selon le calendrier indicatif des décaissements de chaque programme.

Tableau N° 9 : Synthèse de l'appui budgétaire

Partenaires	Programme/ Période	Budget Global	Montant décaissé en 2020
Union Européenne	Programme d'Appui au Secteur de la Santé (Phase III) 2020-2023	127,7 Millions Euros (Dont un budget de 77,7 est destiné à l'appui à la riposte COVID-19)	77,7 Millions Euros
Banque Européenne d'Investissement	Projet d'appui à la riposte contre COVID19 2020-2023	200 Millions Euros	100 Millions Euros 100 Millions Euros prévus pour 2021
Banque Mondiale	Programme d'amélioration de la santé primaire en milieu rural et la riposte à la COVID-19 2015-2021	135 Millions USD (Dont un montant de 48,01 destiné à la riposte à la COVID-19)	17 Millions USD Le reliquat sera versé totalement en 2021
Agence Japonaise de la Coopération Internationale	Programme de soutien en réponse à la crise de la COVID-19	200 Millions USD	Décaissement du montant total est prévu pour 2021
Banque Africaine de Développement	Programme d'appui à la Protection Sociale	204 Millions USD	51 Millions USD
	Financement additionnel pour la riposte à la COVID 2020-2022	117,82 Millions Euros	
Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES)	Programme d'appui au renforcement de l'offre des soins au niveau hospitalier	45 Millions de Dinars Koweïtien	
Banque Islamique de Développement	Projet de développement rural inclusif à la Région de Tanger Tétouan Al Hoceïma	48 Millions USD (Dont 1 Million USD destiné à la lutte contre COVID-19)	
	Projet de Développement Social de la Région de l'Oriental	30, 44 millions USD pour la construction de l'Hôpital de Guercif, dont : 29, 69 millions USD financé par la BID et 750 000 USD par le gouvernement marocain	
Agence Française de Développement	Programme d'accompagnement de la réforme de la protection sociale	150 Millions Euros (en cours de négociation)	
<b>TOTAL (Milliard Dhs)</b>		<b>10,7</b>	<b>2,5</b>









# IV

## RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION SUD-SUD

---

## IV. RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION SUD-SUD

### 1- Promotion de la solidarité autour de la pandémie

La solidarité africaine et le partage d'expériences entre les pays du sud ont retrouvé leur sens à la faveur de la pandémie liée à la Covid-19, à travers des actions visant notamment à :

- **Acheminer des aides médicales**

A l'écoute de l'évolution de la pandémie sur le continent et conscient des besoins des pays africains pour y faire face, SM le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, a donné Ses Instructions pour accompagner les pays africains frères dans leurs efforts pour lutter contre cette crise sanitaire, à travers l'acheminement d'aides médicales au profit de 15 pays africains appartenant à toutes les sous-régions du continent, à savoir : le Burkina Faso, le Cameroun, les Comores, le Congo, Eswatini, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Malawi, la Mauritanie, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, la Tanzanie, le Tchad et la Zambie. Cette aide vise à fournir du matériel médical préventif, entièrement fabriqué au Maroc par des entreprises marocaines, et conforme aux normes internationales.



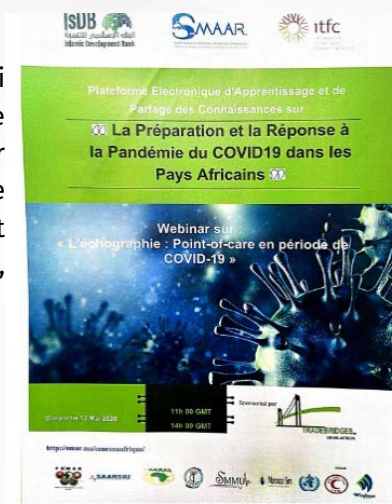
Par ailleurs, sur Hautes Instructions du Roi Mohammed VI, une aide concernant du matériel médical pour la prévention du Covid-19, a été octroyée au Liban suite à l'explosion tragique survenue dans le port de Beyrouth et un hôpital militaire de campagne déployé pour fournir des prestations médicales aux blessés de l'explosion.

En outre, des aides alimentaires et médicales, sous forme de médicaments de premiers secours, de denrées alimentaires, de tentes et de couvertures pour héberger les victimes, ont été accordées par le Maroc et distribuées au profit des familles libanaises touchées par l'explosion.



- **Echanger les bonnes pratiques**

Partant de l'ancrage africain de notre pays, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, a proposé le lancement d'une initiative visant à créer un cadre opérationnel pour mutualiser les efforts et les ressources. Il s'agit d'une initiative pragmatique et orientée vers l'action, dédiée au partage d'expériences et des meilleures pratiques pour faire face à l'impact sanitaire, économique et social de la pandémie.



C'est ainsi que durant le début de la pandémie de la Covid-19, le Maroc a joué un rôle-clé dans la mise en place d'un plan d'urgence de partage des connaissances auprès des pays francophones membres de l'OCI. En effet, le Ministère de la Santé a contribué dans le cadre de la coopération tripartite Maroc-Banque Islamique pour le Développement-Pays Africains, à l'apprentissage et au partage des connaissances entre les équipes médicales relevant des pays africains membres de la BID sur «la préparation et la réponse à la pandémie de Covid- 19 » avec le support de la Société marocaine d'anesthésie, d'analgésie et de réanimation (SMAAR). Dans ce cadre 6 sessions de formations online/Webinaires ont été organisées, ayant mobilisé des experts de 26 pays dont le Maroc. Ces formations ont profité à des milliers de personnel du secteur de la santé relevant de 20 pays africains et de 35 autres pays non africains et portant sur la prévention et la prise en charge des cas COVID.



#### ▪ Renforcer la présence du Maroc au sein de l'Union Africaine :

Le Maroc a mis à profit son expérience dans la riposte contre le Coronavirus au niveau africain à travers :

- La participation du Ministre de la Santé, à Addis-Abeba, à la réunion ministérielle d'urgence de l'Union Africaine relative à l'épidémie liée au nouveau Coronavirus. Lors de cette rencontre, Monsieur le Ministre de la Santé a souligné que cette urgence de santé publique de portée internationale nécessite les efforts concertés des pays du continent africain et a émis des recommandations pour en orienter la stratégie continentale.
- La participation et la contribution aux différents webinaires organisés par l'UA et le CDC Afrique sur différentes thématiques d'intérêt pour le continent (le contrôle des Maladies Tropicales Négligées dans le contexte de la pandémie COVID-19, le financement de la santé,...).



## 2- Consolidation des acquis et diversification de l'éventail des Pays Partenaires

Le Maroc, ne cesse de réaffirmer son identité africaine en plaçant le continent au cœur de ses choix stratégiques. Il accorde une importance primordiale au développement de ses relations avec ses confrères africains, restant fidèle aux liens historiques profonds qu'il entretient avec ces pays et ce, à travers la consolidation de ses relations politiques et l'établissement de partenariats diversifiés et féconds, y compris en matière de santé, réalisés à travers :

#### ▪ Les négociations pour l'ouverture vers d'autres opportunités de collaboration :

La coopération en santé avec les pays du sud s'est concrétisée en 2020 par la conclusion de quatre accords-cadres en santé avec (i) la République Centrafricaine, (ii) l'Union des Iles Comores, (iii) la République d'Eswatini et (iv) la République du Libéria. En outre, des rencontres de haut niveau notamment avec l'Union des Iles Comores, Antigua et Barbuda et les Etats des Iles Pacifiques ont permis la négociation des axes sanitaires à développer conjointement.



- **Le Renforcement des capacités, le partage d'expertise et le développement du réseautage**

Considérant le renforcement des compétences, aussi bien de base que continu, comme une composante importante et indispensable dans les programmes de coopération avec les pays africains, le Ministère de la Santé, a veillé à répondre favorablement aux différentes requêtes de formation de ses partenaires africains, dans des domaines variés.

C'est ainsi qu'à l'instar des années précédentes, il a accueilli 179 étudiants originaires de 24 pays du sud inscrits pour la rentrée universitaire 2019-2020 dans les différents Instituts Supérieurs des Professions Infirmières et Techniciens de Santé, présents dans différentes Provinces du Royaume et 140 inscrits pour l'année Universitaire 2020-2021, originaires de 19 pays.

Dans le même sens, les Centres Hospitaliers Universitaires marocains, pour répondre à leurs engagements en matière de coopération Sud-Sud, contribuent à la formation des étudiants en médecine provenant de plusieurs pays africains. C'est ainsi que malgré la conjoncture sanitaire liée à la pandémie de Covid 19, le CHU Ibn Rochd a accueilli en 2020, 127 étudiants de 16 nationalités différentes issus des pays subsahariens et du Yémen pour des formations dans plusieurs spécialités et a octroyé 13 diplômes de spécialité Médicale à des lauréats originaires de 10 pays du sud.

En outre, en coordination avec le Partenariat Sud-Sud en Population et Développement (PPD), deux consultations ont été commanditées par le Ministère de la Santé en vue de partager avec les états membres du PPD, les bonnes pratiques développées au Maroc en matière de Santé Sexuelle et Reproductive.

Par ailleurs, l'expertise des Centres d'Excellence à vocation internationale et qui sont sous la tutelle du Ministère de la Santé a été mise à profit des pays du sud, dans différents domaines, comme cela a été le cas du :

- **Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) qui a diligenté une mission de travail à Moroni pour faire un état des lieux sur les méthodes de transfusion sanguine et évaluer les techniques appliquées aux Comores.**

Par ailleurs, ce Centre a permis au Maroc d'être réélu à la Présidence du Comité Arabe de Transfusion Sanguine pour le mandat 2020-2022, pour accompagner la mise à niveau des systèmes de transfusion sanguine notamment la République Islamique de Mauritanie, la République de Djibouti et la République des Iles Comores ;

- **Centre Antipoison et de Pharmacovigilance du Maroc à travers l'organisation d'une formation certifiante en ligne sur la pharmacovigilance, au profit des professionnels de santé africains originaires d'Algérie, du Bénin et du Liban. L'objectif étant de promouvoir la Sécurité du patient par le développement des connaissances et des savoirs faire des professionnels de santé de pharmacovigilance ;**
- **Laboratoire National du Contrôle des Médicaments (LNCM), qui s'est inscrit dans une démarche de collaboration et d'accompagnement des laboratoires africains, notamment la Mauritanie, le Bénin, le Mali, le Burkina Faso et le Niger.**

A noter également que le LNCM s'est engagé en tant que laboratoire pré-qualifié par l'OMS, pour réaliser des audits d'accompagnement aux laboratoires africains désirant être pré-qualifiés par l'OMS.

Ainsi, et dans le cadre de sa collaboration avec les laboratoires nationaux des pays membres de l'Union Africaine et afin de permettre l'échange d'expertise en matière de contrôle de la qualité des médicaments, il a élaboré et finalisé deux conventions spécifiques de partenariat avec le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

- **Centre Hospitalier Universitaire Ibn Sina via la prolongation à compter de février 2020, de la mission d'un médecin spécialiste du CHIS au Centre National Mauritanien d'Oncologie de Nouakchott.**
- **L'implication effective du Ministère de la Santé dans les Instances de l'UA en adhérant aux différents plans ou programmes d'actions notamment à travers :**
  - La Candidature du Royaume du Maroc pour abriter le siège du CDC Afrique au Maroc : Les atouts du Royaume du Maroc en matière de santé sont nombreux, tant au niveau de la couverture médicale et l'offre de soins qu'au niveau de la santé publique, en passant par les avancées en termes de lutte contre les maladies transmissibles sans oublier le programme National de formation à la préparation aux pandémies ainsi que le programme de surveillance des frontières qui sont d'excellents modèles à reproduire.
  - La soumission de la candidature du Directeur de l'IPM pour le poste de Commissaire chargé de la santé, affaires humanitaires et développement social au sein de l'UA.
- **L'organisation de campagnes médicales**
  - Dans la continuité des « Rendez-vous de la solidarité » organisés régulièrement depuis 2016 par la Fondation Saham en Afrique Subsaharienne, une Caravane Chirurgicale multidisciplinaire a été effectuée en Angola au profit de la population défavorisée de Luanda. Elle a vu la participation de 23 Professionnels de Santé relevant du secteur public, du secteur privé, de Fondations à but non lucratif et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

En marge de l'action chirurgicale et au-delà des transferts d'expertise de part et d'autre, la mission a également fait l'objet d'ateliers de formation continue.

## CONCLUSION

Dans un contexte mondial caractérisé par l'émergence de la Pandémie de la Covid-19, l'année 2020 a été une année sans précédent, mais également pleine d'opportunités, faisant ressortir le meilleur de tout un chacun en le poussant à innover. De plus, ce fut une année de réflexion sur l'avenir souhaité par tous et sur le chemin à emprunter pour y parvenir.

En effet, bien que la gestion de la riposte au niveau national a été confrontée à de nombreux défis, elle a engendré de nombreuses potentialités et fenêtres d'opportunités pour la résilience du système national de santé.

Cette expérience inédite, a révélé la réactivité impressionnante du Royaume du Maroc dans la gestion de la crise et les efforts notables déployés par tous les professionnels de santé et les autres forces vives de la nation, pour servir leurs communautés. Cette approche intersectorielle efficace, adoptée par le Maroc pour lutter contre une pandémie qui a dérouté le monde entier et remis en cause de nombreux systèmes de santé de pointe, reflète l'intérêt particulier accordé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui a placé la santé de ses citoyens et la sécurité du pays en tête de ses préoccupations politiques.

Cette crise a également mis en valeur le rôle discret mais primordial joué par la diplomatie marocaine qui a su mettre à profit l'excellence des relations qu'entretient le Maroc avec ses Partenaires bilatéraux, agissant précocement, tous azimuts pour prêter main forte dans la gestion de la crise due à la pandémie notamment pour l'achat sur le marché international, d'équipements et du matériel à même de freiner la propagation du virus au Maroc et à prendre en charge les personnes qui ont été testées positives à la Covid-19.

Cette dynamique perçue au niveau national pour lutter contre la pandémie a connu un accompagnement renforcé et diversifié des Partenaires internationaux, qui n'ont ménagé aucun effort pour appuyer notre pays dans la gestion de cette crise. En effet, la pandémie a permis de rassembler les efforts de tous pour faire face aux retombées sanitaires en réorientant les programmes de coopération internationale vers le renforcement de l'offre de soins pour la prévention et la prise en charge des cas à travers la mise à niveau des laboratoires, le renforcement de la capacité des hôpitaux, la capacitation des professionnels de la santé ainsi que le développement des protocoles et des référentiels de bonnes pratiques. Par ailleurs, l'utilisation des nouvelles technologies a pris de l'élan durant l'année 2020 pour maintenir les activités essentielles : réunions virtuelles, formations à distance et management des systèmes d'information des programmes nationaux de santé. En outre, l'utilisation de ces NTIC a permis la promotion de la communication autour de la crise pour partager l'information correcte et actualisée sur la pandémie de COVID-19 au public, et contrer les informations erronées et les fausses nouvelles concernant ce virus.

Les constats relevés de cette analyse montrent que l'appui des partenaires internationaux a été focalisé au début davantage sur les actions de lutte contre la pandémie de Covid -19, sans omettre les actions relatives à la continuité des services de santé notamment pour la lutte contre les Maladies Non Transmissibles et la Santé Sexuelle et Reproductive.

C'est ainsi que des efforts louables des partenaires internationaux ont marqué l'appui au système de santé à travers les appuis directs et budgétaires.

Il ressort également de cette analyse, que pour une meilleure efficacité et convergence des actions appuyées par les partenaires, il serait judicieux de renforcer la coordination du processus de développement des programmes conjoints pour les prochains cycles de coopération en ciblant des actions fédératrices en lien avec les priorités sanitaires nationales.

En parallèle, les besoins de financement de la riposte à la COVID-19 ont été couverts par des ressources propres et par des ressources extérieures, dont l'appui budgétaire a permis de mobiliser des financements visant à soutenir l'approche proactive poursuivie par le Royaume du Maroc dans la gestion de cette crise. Cette mobilisation exceptionnelle témoigne de la performance du système de santé permettant ainsi l'atteinte des indicateurs de décaissement inscrits dans les programmes d'appui budgétaire avec les partenaires internationaux.

D'autre part, en tant que promoteur de la coopération Sud-Sud, le Royaume du Maroc a reconfirmé, lors de cette crise, ses engagements de solidarité et de partages d'expériences en initiant et en mettant en œuvre les conditions adéquates de rapprochement avec les pays du sud. Il a joué un rôle prépondérant dans la mise en place d'un plan d'urgence pour les pays africains ciblant le partage des connaissances ainsi que la fourniture de médicaments et de dispositifs médicaux, d'équipements de protection individuelle et autres biens vitaux.

Le vœu de tout un chacun est que le Département de la Santé puisse capitaliser sur l'expérience de gestion de la pandémie, et s'en sortir plus fort, en tirant des leçons pour une relance économique d'une part et une meilleure résilience du système national de santé d'autre part pour réussir le chantier de refonte profonde du système.

Enfin, à la lumière de la situation épidémiologique au 31 décembre 2020, le souhait de tous pour un retour effectif à la vie « normale » d'avant la pandémie de la Covid-19, requiert deux conditions pour y parvenir, à savoir d'une part, le respect strict des mesures restrictives, décrétées par les autorités compétentes du Royaume et d'autre part l'adhésion de tous à la campagne nationale gratuite de vaccination programmée à partir de janvier 2021 en vue d'atteindre l'immunité collective. Pour cela, il appartient à chacun, selon sa position et son statut de rester mobilisé et vigilant en vue de protéger et préserver sa santé ainsi que de consolider les avancées et les succès accomplis.



**Conception et Impression :**  
**Editions Hammouch**

10, Rue khataouate N° 1 Agdal Rabat  
Tél.: 05 37 68 68 30 - Fax.: 05 37 68 69 45  
Email : [editionshammouch@gmail.com](mailto:editionshammouch@gmail.com)



**Direction de la Planification et des Ressources Financières**  
**Division de la Coopération**

---

 335, Avenue Mohammed V Rabat

 Tél : +(212) 537 20 03 73

 Fax : +(212) 537 20 23 31

 [www.sante.gov.ma](http://www.sante.gov.ma)